COMMUNE DE DAR CHAABANE EL FEHRI

Programme de Développement Urbain et de Gouvernance Locale

Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet d'Aménagement du Marché Municipal

(Programme de réhabilitation du Quartier El BARNOUSSA)

PGES aprouvé et Validé Pour Publication

10 JUIN 2022

La présidente de la commune
Saïda Essid

Version définitive

Mai 2022

ASK ENGINEERING

Résumé du PGES

Ce document constitue le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet d'Aménagement du marché Municipal de la commune de Dar Chaabane El Fehri.

Le projet consiste à réaménager le bâtiment existant et la construction d'une charpente métallique de 800 m² de surface. Le budget alloué aux travaux est 750 000.000 DT. Ce PGES fait partie du programme de développement urbain et de la gouvernance locale (PDUGL), financé par la caisse de prêt et de soutien aux collectivités locales (CPSCL) en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les impacts positifs du projet sont liés aux objectifs pour lesquels il a été initié. En effet, il va, entre autres, améliorer les prestations faites par le marché municipal de la ville de Dar Chaabane El Fehri, satisfaire les besoins spatiaux en qualité et quantité du marché municipal d'une ville en perpétuelle évolution, manier aux problèmes dû à l'utilisation et au vieillissement de l'établissement, Améliorer la circulation, et améliorer la qualité spatiale du projet .

Néanmoins, la mise en œuvre de ce projet va engendrer un certain nombre d'impacts environnementaux et sociaux, classés négatifs et catégorisés faibles à modérés et ce durant la phase travaux et aussi lors de la période de son exploitation (après achèvement et réception de différentes composantes du projet et sa mise en exploitation).

Une attention particulière doit être donnée aux impacts sociaux liés à ce projet. En effet, après concertation avec les responsables administratifs de la Commune de Dar Chaabane El Fehri, le présent projet génère un déplacement temporaire des commerçants ce qui engendre des conséquences négatives sur les moyens de subsistance des exploitants du marché municipal, particulièrement leur travail et leurs revenus.

A cet égard, la commune a procédé à un recensement des marchands potentiellement affectées, occupant plusieurs zones d'étalages et qui seront certainement affectés lors des travaux. Dans ce cadre, plusieurs consultations et concertations sur leurs situations ont été réalisées, afin de trouver des solutions alternatives pendant les travaux et prévenir les conflits sociaux et les réclamations exorbitantes lors de la réalisation du projet.

La solution proposée dans le cadre de ce PGES consiste à leur aménager une autre zone.

Le terrain en question, qui sera consacré pour l'installation provisoire du marché durant la période travaux, appartient au domaine communal. Des accords écrits avec les commerçants s'imposent et doivent être approuvés par le Conseil Municipal de la commune de Dar Chaabane El Fehri, délimitant le terrain à occuper et l'état dans lequel se trouve, la nature des travaux qui y seront effectués, la date et la durée de l'occupation provisoire ainsi que l'obligation de la remise en état des lieux.

Globalement l'ensemble des impacts négatifs susceptibles d'être générés par le projet sont limités dans le temps et dans l'espace, d'importance faible à moyenne et facilement maitrisables à condition que des mesures adéquates soient prises pendant les phases de construction et d'exploitation du projet.

Afin de garantir une bonne implémentation du PGES, la commune a désigné Monsieur Yahia Mejdoub, l'ingénieur Principal Chargé de la mise en œuvre du projet et le chef service travaux, chaussées et éclairage public de la commune, comme un point focal environnemental et social.

Le PGES a fait l'objet d'une journée de consultation publique le 20 Mai 2022. Durant cette consultation, l'expert environnemental du bureau d'études ASK ENGINEERING a exposé les différents objectifs du projet, les composantes du projet, le bilan des impacts sur l'environnement ainsi que le plan d'action environnemental et social.

Par la suite, une discussion a eu lieu entre les habitants, le bureau d'études et les cadres de la municipalité.

Les points majeurs évoqués sont :

- L'aboutissement à un commun accord sur l'exploitation de la zone externe de l'espace proposée avec l'aménagement de deux portes (une porte d'entrée et une porte de sortie) afin d'assurer la sécurité et la fluidité de l'approvisionnement.
- Concernant les vendeurs des épices et des volailles, la commune a mis à leurs faveurs des boutiques vides aménagées, sur l'avenue HABIB THAMEUR, afin de garantir la continuité de leurs activités pendant la phase de réinstallation provisoire

La majorité des intervenants se sont montrés en faveur du projet.

Sommaire

Résumé du PGES 2
Introduction 6
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PROJET 8
1. Objectif du projet 8
2. Localisation géographique de la zone du projet 8
3. Consistance du projet 9
4. Coûts et calendrier prévisionnel d'implémentation du projet 10
CHAPITRE 2. CADRE ADMINISTRATIF, INSTITUTIONNEL ET RÈGLEMENTAIRE 11
CHAPITRE 3. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU SITE 14
1. Situation administrative et géographique 14
2. Les caractéristiques bioclimatiques 15
2.1 Pluviométrie: 15
2.2 Températures 15
2.3 Vents 16
3. Ressources en sol 16
4. Situation socio-économique 17
5. Description de l'état actuel de la zone du projet 17
CHAPITRE 4 : ANALYSE ET EVALUATION DES IMPACTS 22
1. Sources potentielles d'impact 22
2. Identification et évaluation des impacts 23
2.1 Impacts environnementaux et sociaux positifs du projet 23
2.2 Impacts négatifs du projet pendant la phase travaux 23
2.3 Impacts négatifs du projet pendant la phase d'exploitation 28
CHAPITRE5 : MESURES D'ATTÉNUATION 32
1. Mesures d'atténuation Préconisées en phase travaux 32
1.1 Mesures relatives aux pollutions générées : 32
1.2 Mesures relatives au milieu naturel : 34
1.3 Mesures relatives au milieu socio-économique: 35
2. Mesures d'atténuation durant la phase exploitation 37
2.1 Mesures pour réduire la pollution 37
2.2 Mesures prévues pour le milieu naturel 38
2.3Mesures prévues pour le milieu socio-économique 38
CHAPITRE 6. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL 40
1. Plan d'atténuation de la phase travaux 41
2. Plan d'atténuation de la phase exploitation et maintenance 46

3. Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant la phase des travaux 48
4. Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant l'exploitation 51
5. Plan de renforcement des capacités 52
CHAPITRE 7 : CONSULTATION PUBLIQUE 53
CHAPITRE 8 : MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES 54
ANNEXES 55

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la zone du projet 9
Figure 2: Situation Géographique 14
Figure 3:Carte pédologique de la zone du projet 17
Figure 4:Aménagement de la zone intérieur proposé 60
Figure 5:Aménagement de la zone extérieur proposé 61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:PROGRAMME FONCTIONNEL DES TRAVAUX 10
Tableau 2:Données climatiques de la station de Nabeul 15
Tableau 3: Température moyenne mensuelle (la station de Grombalia) 16
Tableau 4:répartition mensuelle des vents par direction et par force 16
Tableau 5:Matrice représentative des impacts 31
Tableau 6: Plan d'atténuation de la phase travaux 41
Tableau 7: Plan d'atténuation de la phase exploitation 46
Tableau 8: Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant la phase des travaux 48
Tableau 9: Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant l'exploitation 51
Tableau 10: Plan de renforcement des capacités 52

Introduction

Ce document constitue le rapport provisoire relatif à l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet d'Aménagement du marché Municipal, Confiée par la commune de Dar Chaabene El Fehri au bureau d'études **ASK ENGINEERING .**

Les résultats de tri montrent que le présent projet est classé dans la catégorie « B »(annexe1) ~~et~~. En effet, le projet porte atteinte aux conditions de subsistance des populations locales, en affectant les activités commerciales locales. Un PGES doit donc être réalisé conformément au manuel technique d'évaluation environnemental et social du PDUGL. Le PGES élaboré vise à :

- Améliorer la conception et la durabilité du projet ;
- Renforcer les impacts positifs ;
- Éviter/atténuer/compenser les impacts négatifs du projet ;
- S'assurer de l'acceptabilité environnementale et sociale du projet.

Pour l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes appuyés sur :

- L'étude de faisabilité et de l'avant-projet détaillé (APD) ;
- La liste de Tri validée par la commune,
- Des visites des lieux pour établir un diagnostic sur l'état actuel de la zone du projet;
- Le manuel technique d'évaluation environnemental et social du PDUGL.
- Des entretiens avec les riverains sur les lieux pour évaluer l'état social actuel du quartier.
- Le recensement des PAP

Ce rapport est composé des chapitres suivants :

• Chapitre 1 : Description détaillé du projet : Ce chapitre comporte la présentation du projet.

• Chapitre 2 : Cadre administratif, institutionnel et règlementaire : Ce chapitre présente le cadre administratif, institutionnel et réglementaire de l'étude de l'élaboration et de suivi de la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet

• Chapitre 3 : Description de l'état actuel du site : Ce chapitre présente un diagnostic sur l'état initial du site de projet comme identifié sur le terrain ;

• Chapitre 4 : Identification Analyse et évaluation des impacts du projet : Ce chapitre comporte un bilan global des impacts du projet sur l'environnement naturel et social aussi bien pendant les travaux que pendant l'exploitation ;

• Chapitre 5 : Présentation des mesures de mitigation : Ce chapitre comporte une grille des mesures nécessaires pour atténuer et/ou pour compenser certains impacts générés par le projet

aussi bien pour la période des travaux que pour celle de l'exploitation ;

• Chapitre 6 : Plan de Gestion Environnemental et Social : Ce chapitre présente le Plan de Gestion Environnementale et Sociale qui comportera le plan d'atténuation et/ou compensation, le plan de contrôle et de suivi et le plan de renforcement des capacités.

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PROJET

1. Objectif du projet

La vision prospective de la ville de Dar Chaabane El Fehri qui se veut saine et prospère nécessite l'amélioration des prestations faites par le marché municipal afin de veiller à mieux rendre services aux citoyens dans le souhait d'améliorer la qualité de vie au sein de cette ville. Toutefois dans son état actuel le bâtiment existant présente plusieurs défaillances au niveau spatial, esthétique et fonctionnel.

Et afin de satisfaire les besoins spatiaux en qualité et quantité du marché municipal d'une ville en perpétuelle évolution, et manier aux problèmes dû à l'utilisation et au vieillissement de l'établissement (tel que bloc sanitaire, marché poisson, patio central, réseau VRD…etc.) le Conseil Municipal propose de construire des nouveaux stands couvert dans le but d'éviter l'étalage anarchique de légumes dans le patio, de réaménager le marché poissons ainsi que son étanchéité, d'améliorer la qualité du bâtiment existant ainsi que son réseau VRD.

Les travaux prévus englobent, en plus de l'extension prévue, l'amélioration du bâtiment existant avec une réorganisation globale des entrées, Refaire l'étanchéité de quelques boutiques dont les plafonds sont altérés par l'eau pluviale après avoir élaborer une expertise sur la structure, une meilleure commodité des stands existants et un réaménagement total du bloc sanitaire existant.

2. Localisation géographique de la zone du projet

La zone du projet est située à la commune de Dar Chaabane El Fehri, du gouvernorat de Nabeul ; Le projet fait partie de la zone réservée aux équipements publics. Il se situe entre le parc municipal et le dispensaire, il donne sur quatre rues, SAIDA KHADIJA, ABOU HAYENE ETTAWHIDI, TAIB BEN ROMDHANE la plus importante est l'avenue HABIB THAMEUR qui mène au centre-ville.

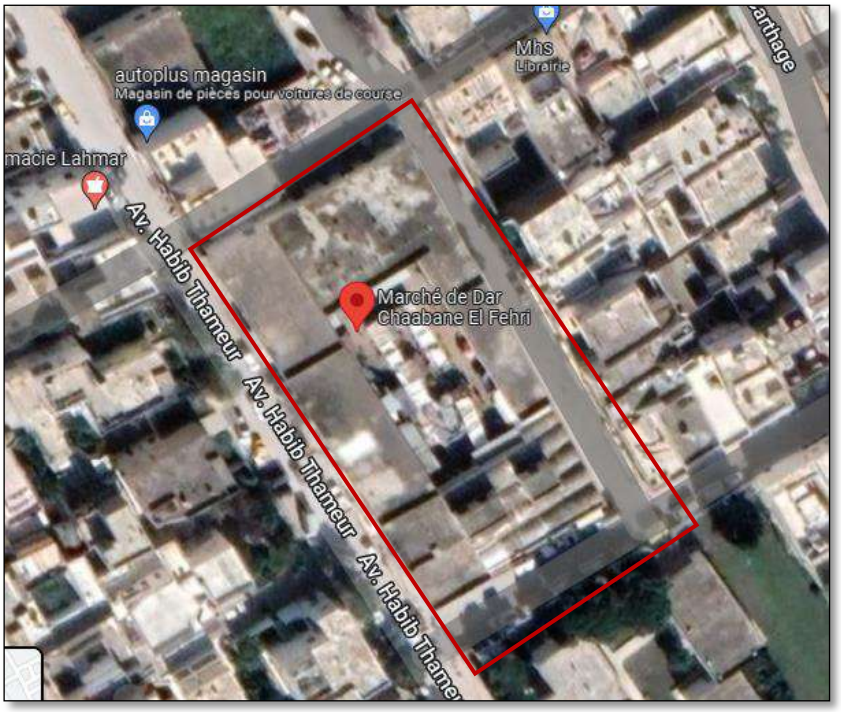

Figure 1: Localisation de la zone du projet

3. Consistance du projet

Le projet cadre de cette étude consiste à Réaménager le bâtiment comme suit :

Améliorer la circulation

- différencier les entrées du public et les entrées services par la création d'une entrée principale du marché municipal.
- Accommoder la circulation de l'extérieur vers l'intérieur et vice versa.

Améliorer la fonctionnalité du projet :

- Réorganiser les stands du marché légumes et fruits

Améliorer la qualité spatiale du projet :

- Construire de nouveaux stands couverts pour éviter l'étalage anarchique dans le patio.
- Refaire le bloc sanitaire.
- Refaire les comptoirs existants pour qu'ils deviennent fonctionnels

Renouveler le marché poissons:

- Le réaménagement du marché poissons existant en boutiques qui ouvrent à l'extérieur.
- création d'un nouveau marché poisson.
- création d'une locale poubelle qui ouvre à l'extérieur.
- Refaire le réseau d'évacuation existant et le raccordé avec celui dans le patio pour éviter le

rebouchage.

Renouveler les réseaux divers du projet :

- Refaire le réseau d'évacuation d'eau pluvial existant dans le patio pour éviter la stagnation d'eau.
- Refaire l'étanchéité du marché poisson ainsi que l'entrée du projet.

Tableau 1:PROGRAMME FONCTIONNEL DES TRAVAUX

N°ART	DESIGNATION	NB	SURFACES (m²)
A	**REAMENAGEMENT**		
1	**Entrée principale avec boutiques**	**1**	**100.00**
2	**Réaménagement de stands**	**1**	**195.00**
3	**Réaménagement du marché poisson**	**1**	**560.00**
	TOTAL REAMENAGEMENT		**855.00**
B	**CONSTRUCTION NOUVELLE**		
1/	**CONSTRUCTION NOUVELLE**		
1	Stand d'étalage		330,00
	SURFACE TOTALE		**330,00**
4/	**BLOC SANITAIRE**		
1	Démolition	**1**	**18,00**
2	Construction	**1**	**23,00**

4. Coûts et calendrier prévisionnel d'implémentation du projet

La commune de Dar Chaabane El Fehri prévoit de démarrer les travaux durant le mois d'Août 2022. La durée des travaux d'aménagement du Marché municipal est estimée à environ 12 mois.

Le budget alloué aux travaux est 750 000.000 Dt.

CHAPITRE 2. CADRE ADMINISTRATIF, INSTITUTIONNEL ET RÈGLEMENTAIRE

Évaluation Environnementale et Sociale

• Loi n° 88-91 du 2 Aout 1988 portant sur création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) telle qu'elle a été modifiée par la loi n°92-115 du 30 Novembre 1992

• La Loi 1991 du 11 Juillet 2005 portant sur la nécessité de la réalisation d'une étude d'impact environnementale comprenant un Plan de Gestion Environnemental (PGE) ;

• Décret de 2014 relatifs aux procédures de changement de vocation du terrain (Accord de principe de l'ANPE sur le site) ;

• Politique Opérationnelle PO 9.00 "financement de Programme axé sur les résultats "PfR", qui exclut les projets de la catégorie A du financement PfR. Conformément aux procédures du MTEES, le projet est classé dans la catégorie B et requiert la préparation d'un PGES.

Pollution des eaux

• Loi n°75-16 du 31 Mars 1975 portant sur promulgation du Code des Eaux qui contient diverses dispositions qui régissent, sauvegardent et valorisent le domaine public hydraulique. Selon les termes de l'article 109 de ce code, il est interdit de laisser écouler, de déverser ou de jeter dans les eaux du domaine public hydraulique, concédées ou non, des eaux résiduelles ainsi que des déchets ou substances susceptibles de nuire à la salubrité publique ou à la bonne utilisation de ces eaux pour tout usage éventuel ;

• Décret gouvernemental n° 2018-315 du 26 mars 2018/Arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement et du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 26 mars 2018, fixant les valeurs limites des rejets d'effluents dans le milieu récepteur. Cette norme a défini la qualité de l'effluent en fonction du milieu récepteur qu'il soit maritime, public hydraulique ou canalisations publiques sans tenir compte de ses particularités.

Déchets solides

• Décret N° 2005-2317 du 22 Aout 2005, portant sur la création d'une Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED). Selon l'article 4, l'Agence prépare les cahiers des charges et les dossiers des autorisations relatifs à la gestion des déchets prévus à la réglementation en vigueur et suit leur exécution, en outre l'agence est chargée de suivre les registres et les

carnets que doivent tenir les établissements et les entreprises, qui procèdent à titre professionnel, à la collecte, au transport, élimination et valorisation des déchets pour leur compte ou pour celui d'autrui ;

• Loi n° 96 - 41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée et complétée par la loi n° 14 -2001 du 30 janvier 2001 portant simplification des procédures administratives relatives aux autorisations délivrées par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans les domaines de sa compétence et notamment l'article 4, 1 ;

• Décret n°97-1102 du 2 Juin 1997, fixant les conditions et les modalités de reprise et de gestion des sacs d'emballages et des emballages utilisés modifié par le décret n°2001-843 du 10 Avril 2001 ;

• Décret n°2002-693 du 1er Avril 2002, relatif aux conditions et aux modalités de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres à huiles usagées et de leur gestion.

Pollution de l'air

• Arrêté du ministère de l'Economie Nationale du 28 Décembre 1994 portant homologation de la Norme Tunisienne NT 106.4 relative aux valeurs limites et valeurs guides des polluants dans l'air ambiant. Un tableau en annexes donne les valeurs limites qui doivent être respectées pour le polluant.

Pollution sonore

• Arrêté du président de la municipalité Maire de Tunis du 22/08/2000 aux valeurs limites réglementaires relatives au bruit.

Type de zone	Seuils en décibels		
	Nuit	Période intermédiaire 6h - 7h et 20h - 22h	Jour
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aire de protection d'espaces naturels	35	40	45
Zone résidentielle suburbaine avec faible circulation du trafic terrestre, fluvial ou aérien	40	45	50
Zone résidentielle urbaine.	45	50	55
Zone résidentielle urbaine ou suburbaine avec quelques ateliers, centre d'affaires, commerces ou des voies du trafic terrestre, fluvial ou aérien importantes	50	55	60
Zone à prédominance d'activités commerciales industrielles ou agricoles.	55	60	65
zone à prédominance d'industrie lourde.	60	65	70

• Loi n° 2006-54 du 28 juillet 2006, modifiant et complétant le code de la route promulgué en 1999, a prévu un ensemble de dispositions pour lutter contre les nuisances sonores générées par les véhicules.

Autres :

• Loi n°2005-71 du 4 août 2005 : Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué par la loi n°94-122 du 28 novembre 1994, tel que modifié et complété par la loi n°2003-78 du 29 décembre 2003 et la loi n° 2005-71 du 4 août 2005 ;

• Loi n°96-104 du 25 Novembre 1996, modifiant la Loi n° 83 - 87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles ;

• Loi n° 61-20 du 31 mai 1961, portant interdiction de l'abattage et de l'arrachage des oliviers telle qu'elle a été modifiée par la loi n°2001-119 du 6 décembre 2001. Selon les termes de l'article I de cette loi, l'abattage et l'arrachage des oliviers sont soumis à l'autorisation du gouverneur ;

• Décret n° 87- 654 du 20 avril 1987 portant sur les formes et les conditions de l'occupation des routes ;

•Loi n° 94-35 du 24 Février 1994 portant sur le code du patrimoine archéologique, historique et traditionnel.

CHAPITRE 3. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU SITE

La description de l'état actuel de l'environnement naturel et social des sites du projet a pour objectif l'identification et la description des éléments environnementaux susceptibles de subir les impacts potentiels du projet durant la phase travaux et la phase exploitation. Les informations fournies dans ce chapitre sont basées, d'une part, sur une campagne d'exploration du site accompagnée d'une enquête sur les lieux et, d'autre part, sur les documents de l'avant-projet détaillé fournis par les services de la commune.

1. Situation administrative et géographique

La ville de Dar Chaâbane El Fehri, est une agglomération urbaine de Tunisie située à deux kilomètres au nord-est de Nabeul et formant avec elle une conurbation. Elle est rattachée au gouvernorat du même nom et elle est située à 69,6 km de la ville de Tunis.

C'est l'une des plus grandes villes de la péninsule du cap Bon, plus grande même que la ville de Nabeul en termes de périmètre municipal.

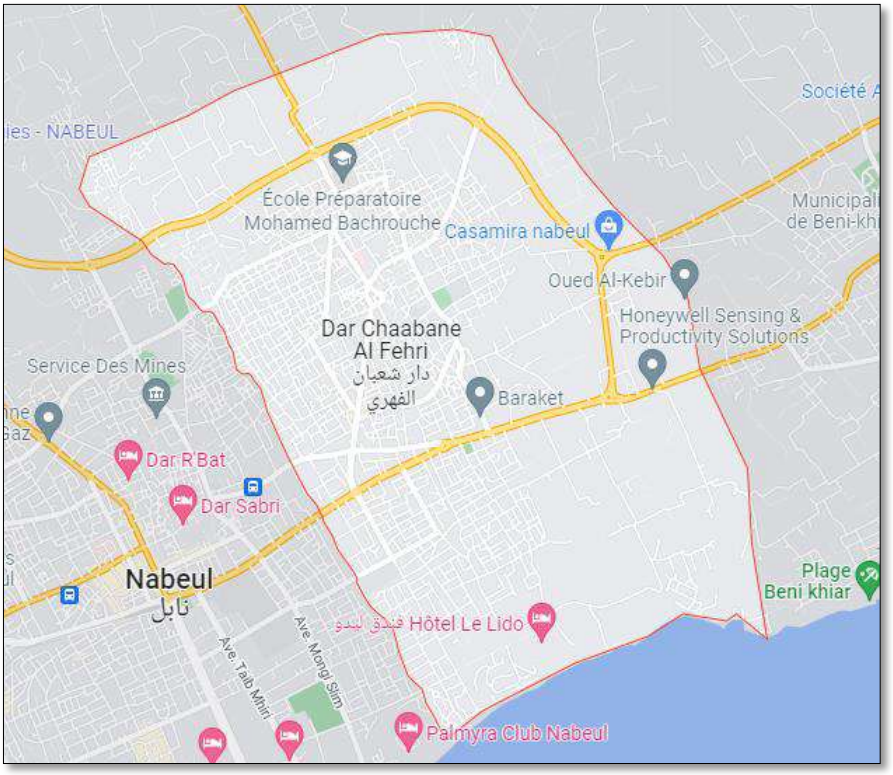

Figure 2: Situation Géographique

2. Les caractéristiques bioclimatiques

Le climat du site est représenté par celui de Nabeul qui fait partie de l'étage bioclimatique semi-aride supérieur selon la classification bioclimatique d'Emberger avec un indice de 59,35. Il s'agit d'un climat rude marqué par un été chaud et un hiver froid. Les caractéristiques climatiques de la zone du projet ont été dégagées à partir de la station météorologique de Nabeul pour une période de cinquante ans.

2.1 Pluviométrie:

La pluie annuelle de la région est de l'ordre de 426 mm avec une température moyenne annuelle de 19.2°c.

Tableau 2:Données climatiques de la station de Nabeul

Mois	Sep	Oct.	Nov.	Dec.	Jan	Fev.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Moyenne annuel
Précipitation moyenne (mm)	34	66	57	63	65	40	42	25	16	6	6	8	**426**
Temps. moyenne (°c)	25.2	20.8	16.9	13.1	11.5	12.3	14	16.4	20	25.2	27.4	27.8	**19.2**
Vent moyenne (m/s)	3	2.8	3.3	3	2.9	3.3	3.4	3.5	3.25	3.4	3	3	**3**
Pourcentage d'insolation (%)	28	25	22.5	21.7	22.7	24.7	27	30.3	31.3	32.6	32.3	30.3	**27.36**

Une analyse des pluviométries mensuelles moyennes permet de mettre en évidence quelques commentaires :

- La région du projet est caractérisée par un hiver pluvieux et un été sec.
- Les pluies journalières maximales : la région est connue par la fréquence des pluies orageuses exceptionnelles. Ceci est enregistré en année 2018, dont les ruissellements ont provoqué des dégâts remarquables par le phénomène des inondations

2.2 Températures

La température moyenne annuelle est assez élevée. Elle se situe entre 18 et 19°C, avec une amplitude des maximales et des minimales comprise entre 27,4°C et 11,1°C. A l'échelle mensuelle, le mois le plus froid est le mois de janvier avec une moyenne de 11,1°C à Grombalia. Le mois le plus chaud est le mois d'août avec 27,4°C à Grombalia.

Tableau 3: Température moyenne mensuelle (la station de Grombalia)

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Txmoy	14.5	15.8	18.5	18.1	25.1	29.8	32.9	33	29.8	24.7	19.6	15.5
Tnmoy	5.6	6	7.5	9.7	12.7	16.2	18.2	19.5	17.8	14.4	10.6	7.1
Tmoy	10.1	10.9	1313	10.4	18.9	23	25.6	26.2	23.8	19.5	15.1	11.3

Source INM, période d'observation (1885-2015)

2.3 Vents

La région est caractérisée par environ 356 jours ventés, et seulement 9 jours de calme. Les directions dominantes sont : 110 jours de direction nord-ouest, 65 jours de direction ouest, 45 jours de direction nord, et 40 jours de direction sud-ouest. Les vents de direction sud-est sont surtout les vents d'été.

Le tableau suivant donne la répartition mensuelle des vents par direction et par force :

Tableau 4:répartition mensuelle des vents par direction et par force

Mois/vent	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
le plus fréquent	ESE	NW	NW	NW	SW	NW	NW	SE	WE	NWE	NE	ESE
le plus fort	NW	NW	WNW	NNW	WSW	WNW	NW	NW	S	NW	NW	NNW

(Station de Grombalia-source INM)

La vitesse peut atteindre 30 m/s, mais en général elle ne dépasse pas 10m/s. Le vent de composante Nord-Ouest est dominant (en termes de vitesse et de fréquence) surtout en saison froide. De plus, les vents qui viennent de la mer activent généralement le phénomène de l'évaporation. Ceux les plus desséchants sont les vents qui soufflent du secteur ouest et secondairement les vents du secteur sud.

3. Ressources en sol

D'après la carte pédologique de la Tunisie (Cointepas et al, 1973), on distingue la dominance de deux classes de sol :

- Sols calcimorphes comme ceux hydromorphes de roches mères anti-quaternaires et quaternaires
- Recouvrement sableux

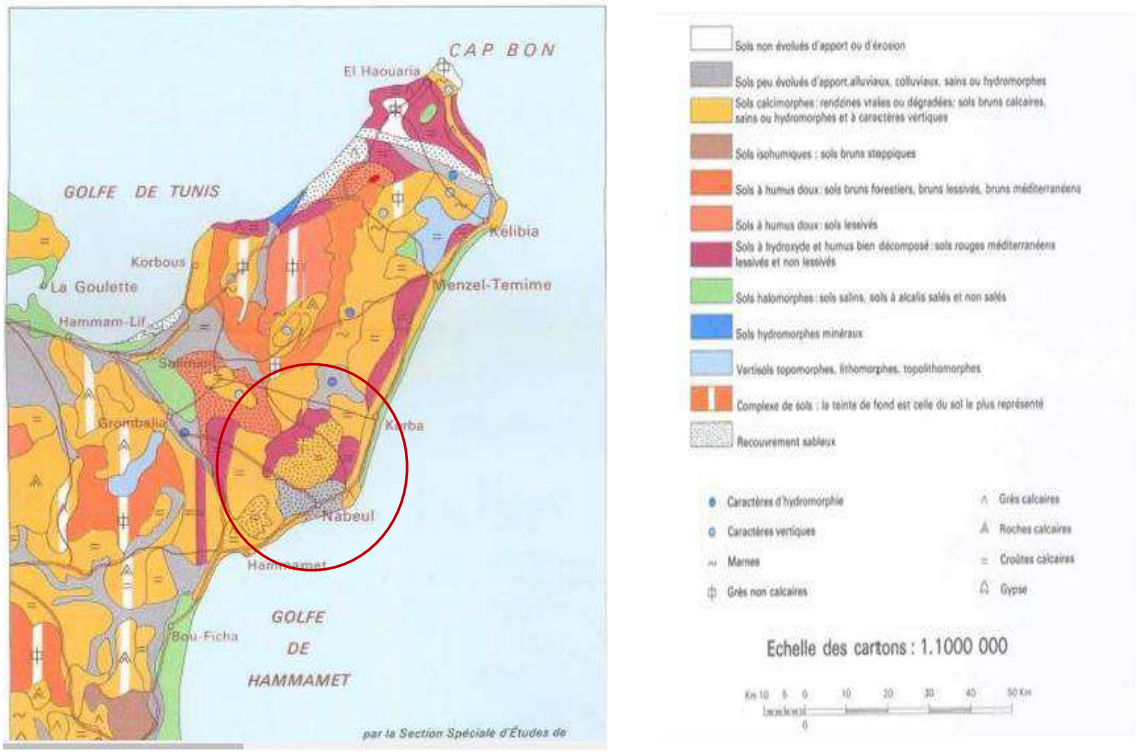

Figure 3:Carte pédologique de la zone du projet

4. Situation socio-économique

- Population : 46781(Statistique de l'année 2014)
- Superficie : 3 500 hectares environ
- Nombre de logements : 7 830,
- Nombre de ménages : 6 800.
- Niveau de desserte en réseaux (taux de branchement) :
- Assainissement : 100%
- Eau potable : 100%
- Electricité : 100%

5. Description de l'état actuel de la zone du projet

Le projet fait partie de la zone réservée aux équipements publics. Il se situe entre le parc municipal et le dispensaire, il donne sur quatre rues, SAIDA KHADIJA, ABOU HAYENE ETTAWHIDI, TAIB BEN ROMDHANE la plus importante est l'avenue HABIB THAMEUR qui mène au centre-ville.

La zone est caractérisée par une implantation importante des commerces reflétant des échanges économiques locaux significatifs, et l'existence d'un Centre de Santé de Base tout à

proximité du marché.

Le marché municipal est desservi par six entrées dont une est toujours fermée.

Le bâtiment actuel, RDC avec patio central est composé de :

a. Une partie qui ouvre à l'extérieur avec 21 boutiques de différent type de commerce de 1ère nécessité.

b. Une deuxième partie qui ouvre sur galerie couverte :

- Un marché poisson
- Trois boutiques pour volailles et viandes blanches
- Une boucherie
- Une épicerie
- Cinq boutiques fermées

c. Une troisième partie qui ouvre sur le patio :

- 14 stands d'étalage de légumes et fruit sous abris.
- 12 boutiques avec espace d'étalage pour légumes et fruits.
- Une épicerie
- 14 étalages anarchiques pour fruits et légumes implantés dans le patio central.
- Un bloc sanitaire dans un très mauvais état.

Le bâtiment est desservi par STEG, PTT, SONEDE et l'ONAS. La collecte OM se fait par la Commune de Dar Chabbane El Fehri .

Pour l'installation provisoire du marché durant la phase travaux, la commune réaménagé un terrain appartenant au domaine communal :

Les caractéristiques de la nouvelle zone d'installation du marché sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Description du site	Pas loin du marché existant, le site est implanté sur l'avenue HABIB THAMEUR qui mène au centre-ville, accessible aux fournisseurs et aux visiteurs du marché.
Vocation	Zone d'activité conformément au plan d'aménagement
Type de structure	L'espace provisoire est constituée de deux zones : une zone couverte contenant 18 stands+ une zone non couverte clôturée divisée en 27 lots Il est desservi par deux entrées
Branchement et réseaux de concessionnaires	Le site est desservi par STEG, SONEDE et l'ONAS. La collecte OM se fait par la Commune de Dar Chabbane El Fehri.
Etat de clôture	Le site est délimité par une clôture assurant sa protection et son isolement de son environnement contre les intrusions ou autre facteur.
Capacité	Zone intérieur : 18 stands Zone extérieure : 27 lots

Nuisances prévisibles	L'exploitation provisoire de la zone va entraîner certes des impacts sociaux positifs, en assurant la continuité des activités des commerçants affectés par le projet d'une part et d'autre par les besoins en quantité des visiteurs du marché. Cependant, quelques impacts négatifs peuvent être générés notamment la pollution due aux déchets solides ainsi que les bruits provenant des échanges commerciaux. Ces impacts seront limités dans le temps et dans l'espace, d'importance faible à moyenne et facilement maitrisables à condition que des mesures adéquates soient prises pendant la phase d'exploitation du site.

Globalement, l'état de la zone provisoire dédiée pour l'installation provisoire du marché, et réaménagée par la commune de Dar Chaabene El Fehri, présente une adaptation totale pour satisfaire les besoins soit en qualité soit en quantité des PAP(s) et des citoyens censés être desservis dans les bonnes conditions. (Voir annexe 4)

CHAPITRE 4 : ANALYSE ET EVALUATION DES IMPACTS

1. Sources potentielles d'impact

L'analyse des impacts porte sur les différentes étapes du cycle du projet, notamment la phase de construction et la phase d'exploitation.

Les principales activités du projet, susceptibles de générer des impacts négatifs potentiels lors de la phase de construction couvrent :

- L'installation du chantier
- Les travaux de réaménagement de l'entrée principale avec boutiques du marché
- Les travaux de réaménagement des stands
- Réaménagement du marché poisson
- Construction d'une nouvelle zone d'étalage
- Les travaux de réaménagement du bloc sanitaire (démolition et construction)
- Refaire le réseau d'évacuation d'eau pluvial existant dans le patio pour éviter la stagnation d'eau.
- Les travaux connexes, particulièrement : la gestion des déchets de chantiers liquides et solides, gestion des matériaux de construction, des produits chimiques, hydrocarbures, etc.
- La fermeture du chantier, et la remise en état des lieux

Les activités de la phase exploitation générant des impacts négatifs potentiels comprennent la gestion des déchets solides et des eaux usées ainsi que les travaux d'entretien et de maintenance.

En ce qui concerne les composantes de l'environnement, nous distinguons les ressources de l'environnement suivantes :

Pollutions générées	Le milieu naturel	Le milieu social et économique
• Émissions de gaz et de poussières • Emissions des bruits et vibrations • Rejets liquides • Déchets solides	• Faune et Flore • Sol • Ressources en eau • Paysage	• Déplacement involentaire des gens • Population • Réseaux et infrastructures existants • Santé et sécurité au travail • Santé et sécurité publique • Sécurité routière, • Ressources culturelles physiques • Emploi

2. Identification et évaluation des impacts

2.1 Impacts environnementaux et sociaux positifs du projet

Le projet générera des changements positifs qui se manifestent généralement pendant la phase d'exploitation. On cite, parmi d'autres :

- Amélioration du paysage visuel
- Amélioration de l'accès aux infrastructures socio-économiques.
- Facilité de déplacement des riverains et des transporteurs
- Réduction de la pollution
- Décongestionner le trafic routier
- Amélioration des conditions de vie des citoyens
- Création des emplois supplémentaires et de nouvelles sources de revenue
- Facilité de la collecte des ordures ménagères.
- Amélioration de drainage des eaux de pluies et réseau d'infrastructure existant
- Amélioration de l'accès aux opportunités économiques et aux centres sociaux

2.2 Impacts négatifs du projet pendant la phase travaux

a) Pollutions générées

<u>Impacts des émissions de gaz et de poussières</u>

Les émissions atmosphériques (gaz et poussières) dépendent des vents, des distances à

parcourir, de la vitesse des engins, des caractéristiques et de l'état d'humidité des voies et sols parcourus.

Les émissions atmosphériques de gaz provenant des échappements des machines, engins et camions utilisés par le chantier sont une forme de pollution qui va constituer une nuisance non négligeable pour les personnes vivant ou travaillant dans le voisinage.

Les travaux de démolition constituent une source supplémentaire non négligeable de poussière.

Impacts des bruits et vibrations

Pendant la phase des travaux, les bruits et vibrations proviennent essentiellement des engins de chantier (pelles mécaniques, trax, bétonnière, etc.) et des camions et semi-remorques chargés de transporter les matériaux.

Ces nuisances peuvent occasionner une gêne pour les personnes vivant aux alentours du marché ou travaillant dans le chantier. Elles seront significatives, pour les habitations situées à proximité directe des emprises des travaux et pour le personnel du centre de santé de base assurant les prestations sanitaires. Ces impacts sont temporaires et limités dans le temps.

Impacts des rejets liquides :

Les types de rejets liquides éventuels pendant les travaux sont :

- Des rejets sanitaires (eaux usées) de chantier : Ils sont assimilés aux eaux usées domestiques.
- Des rejets liquides du chantier : Il s'agit des eaux provenant des ateliers d'entretien des équipements et des engins de chantiers. Ces eaux peuvent contenir des traces des hydrocarbures et des huiles usées ; Ces rejets seront faibles mais ils pourront polluer le sol au cas où un plan de gestion adéquat n'est pas mis en place.

Impacts des déchets solides

Les travaux sont susceptibles d'engendrer des déchets solides qui peuvent être éventuellement :

- Des déchets de matériaux inaptes provenant de la démolition des structures existantes.
- Des déchets de construction provenant des divers travaux de Génie civil : Ils se composent de reste et de déchets de béton, déchets de coffrage, d'enrobé, etc.;
- Des déchets industriels provenant des ateliers d'entretien des engins : Ces déchets se forment par des chutes de ferrailles, des bidons vides de ayant contenus du carburants et huiles, filtres et batteries usagers ;

- Des déchets ménagers provenant des diverses consommations de ouvriers du chantier. La quantité journalière estimée, pour un chantier de 10 ouvriers, est de 15 kg/jour (pour une production spécifique de 1,5 kg/ouvrier/jour).

Les impacts de ces déchets sont atténués, en cas de respect des règles minimales de gestion du chantier ou de rejet anarchique des ordures.

b) Impacts sur le milieu naturel

Impacts sur la faune et la flore

La zone est presque dépourvue de la faune et flore. Donc, on n'aura pas des impacts sur les habitats naturels.

Impact sur le sol

Le stockage de certains matériaux du chantier, tels les ciments et les hydrocarbures servant au fonctionnement des engins, peut constituer une source de pollution pour les sols.

Entreposés dans des aires non aménagées (sans abri contre les eaux pluviales et le ruissellement), ces produits peuvent contaminer le sol.

De tels accidents environnementaux sont liés au non-respect des règles de stockage des produits ainsi qu'à la mauvaise gestion du chantier et de ses équipements.

Parmi les risques pouvant engendrer la pollution du sol, on cite :

- Risque de la pollution de sol par les déchets solides ou les rejets hydriques ;
- Compte tenu de la faible pente de terrain et de sa topographie plate, le risque de l'érosion est nul.
- Risque de tassement de sol, les mouvements des engins au niveau des voies de déviation ou voies peuvent engendrer une dégradation des sols par suite au compactage du sol.

Impacts sur les ressources en eau :

Pour les eaux superficielles : La zone de projet n'est pas traversée par un oued ou un cours d'eau superficiel, A cet effet, les travaux de chantier n'auront pas d'impacts sur le système hydrologique de surface de la zone d'études. Par contre les matériaux de construction accumulés provisoirement sur le chantier peuvent gêner le drainage superficiel des eaux pluviales.

Ces effets sont minimes et maitrisable par la bonne gestion des travaux de chantier.

Impacts sur le paysage :

L'impact visuel des installations de chantier, des déchets excédentaires et de stockage des matériaux du chantier peut engendrer une modification temporaire du paysage. Cette modification de paysage ne serait ressentie que par les riverains du projet et ses environs et vont finir avec les clôtures des travaux.

c) Impact sur le milieu socio-économique

Impact sur le déplacement temporaire des commerçants :

Les travaux d'aménagement du marché municipal, nécessitent le déplacement temporaire des exploitants du marché, engendrant des conséquences négatives sur les moyens de subsistance des marchands, particulièrement leur travail, leurs revenus et le déplacement de ces derniers dans une nouvelle zone d'étalage.

Il est à noter que suite à un recensement, la commune a identifié les marchands qui occupent plusieurs zones d'étalages de marchandises. Vu que ces marchants seront certainement affectés lors des travaux, la commune a procédé à une consultation et concertation sur leurs situations (voir annexe 2) et elle a proposé des solutions alternatives provisoires pendant les travaux.

La solution proposée dans le cadre de ce PGES consiste à leur aménager une autre zone d'étalage ainsi que le déplacement du marché de la commune pour toute la période de réalisation du projet.

Dans le cadre de ce projet, la démarche utilisée pour l'identification des 16 PAP potentiellement vulnérables s'est basée sur un recensement. Il ressort de quatre catégories des biens qui seront affectés dont des étalages anarchiques, le marché poisson, des boutiques à usages commerciales et des stands de vente des légumes et des fruits.

Le recensement effectué montre que les PAP qui sont directement affectés par les travaux sont les plus nombreuses dans le rang des hommes que celui des femmes. (Voir Annexe 3)

Impact sur les riverains:

Les travaux peuvent engendrer une perturbation de l'activité des riverains comme les difficultés d'accès des citoyens à leurs logements et à leurs commerces. L'impact sur les riverains est généralement faible et va être éliminé avec l'achèvement des travaux

Impacts sur les réseaux et sur les infrastructures existantes

Les travaux d'aménagement du marché municipal prévus dans le cadre du projet peuvent générer des perturbations du trafic routier et la restriction provisoire des accès pour les piétions aux services publics (parc municipal et dispensaires).

Les réseaux des différents concessionnaires (ONAS, STEG, SONEDE, Tel Com..) ne seront pas impactés.

Impact sur la santé et sécurité au travail

Pendant la phase de construction, les travailleurs sont exposés à des risques d'accidents et de maladies professionnelles (blessures, chutes, brulures, d'incendie, d'intoxication, bruits, etc.) dus à la nature et aux conditions difficiles du travail (utilisation d'engins, fouilles, produits dangereux, etc.). Ils peuvent avoir des conséquences irréversibles sur la santé (invalidité, maladie chronique, décès) et doivent faire l'objet de mesures de prévention et d'intervention conformément aux exigences réglementaires relatives aux conditions du travail. Pour prévenir ces risques, l'entreprise est tenue de respecter les dispositions relatives à la santé et à la sécurité du Code du travail.

Elle doit en particulier mettre en œuvre notamment les actions suivantes :

- Acquisition et mise à la disposition des ouvriers des équipements de sécurité et de protection individuelle -EPI- (Gants, chaussures de sécurités, gilets fluorescents, casques, lunettes, etc.)
- **Port obligatoire** de ces équipements par les ouvriers pendant les travaux
- Installation d'un local de soin équipés (Personnels formé, boite pharmacie de premiers soins, etc.) pour effectuer les premiers secours et soins en cas d'accident
- Installation des affiches sur les consignes de sécurité et protection de la santé, notamment le respect du protocole COVID 19
- Formation du personnel de l'entreprise aux techniques et procédures de secours et des premiers soins
- Respect des mesures de sécurités du CCTG /CCTP et des dispositions du Code du Travail
- Limitation du niveau du bruit sur chantier à 65 dB le jour et 55 dB la nuit.

Impacts sur la santé et sécurité publique

Un chantier mal organisé et où les mesures de sécurités ne sont pas respectées, constitue une menace à la sécurité publique et à celle des ouvriers. Ces menaces peuvent être :

- Les nuisances sonores dues à la mobilisation et au fonctionnement des équipements du chantier;
- Les vibrations dues aux matériels de travail ;
- Les émissions de poussières liées aux travaux de démolition ;
- Les accidents de travail liés aux vitesses des véhicules et engins de chantier ou encore aux pratiques dangereuses de certains chauffeurs durant les travaux, chutes, blessures, brulures, etc.

Impacts sur la sécurité routière

Pendant les travaux, la circulation sera perturbée provisoirement par les mouvements des camions et des engins de travaux.

Impacts sur les ressources culturelles physiques

La zone d'influence du projet ne renferme pas de sites ou monuments historiques, culturels ou archéologiques classés ni des ressources culturelles classés. Toutefois, il n'y a pas d'impact sur les sites archéologiques.

Impacts sur l'emploi

Pendant la phase travaux, le projet génèrera une perte d'emploi, des revenus et d'activités socioéconomiques **commerciales pour l'ensemble des personnes affectées**. En contrepartie une demande de main-d'œuvre pour le présent projet entrainera durant cette phase une création d'emploi au niveau local.

2.3 Impacts négatifs du projet pendant la phase d'exploitation

a) Pollution générée

Pendant la phase d'exploitation, les différents types de pollution générés sont récapitulés dans ce qui suit :

Impacts des bruits et vibrations :

Pour ce projet, les bruits et les émissions sonores ne concernent que les travaux du curage du réseau du réseau drainage des eaux pluviales et de collecte des déchets solides. Ces émissions sont jugées très faibles.

Impacts des rejets liquides :

Pendant la phase exploitation, les eaux usées seront collectées au réseau de l'ONAS . Les eaux pluviales vont être aussi collectées et évacuées dans le réseau de drainage.

Impacts des déchets solides :

Les déchets pourraient être produits suivant la nature des activités réalisées (déchets organiques, déchets des marchés de poison et les déchets recyclables (acier, verre, papier, plastiques.., autres). En effet, La commune de Dar Chaabene El Fehri se chargera de la collecte, l'évacuation, le recyclage ou la valorisation de différents types des déchets.

b) Impact sur le milieu naturel

Impacts sur la faune et la flore :

L'exploitation du projet n'a aucun impact sur la faune et la flore dans la zone d'étude.

Impacts sur le Sol :

D'une manière générale, ce projet n'a aucun impact sur le sol.

Impacts sur les ressources en eau :

Il y a aucun impact sur la nappe souterraine lors de la phase exploitation.

Impacts sur le paysage :

Toute intrusion de nouveaux éléments dans le champ visuel a un impact sur la qualité esthétique du paysage. Dans le cas de ce projet, on aura un impact positif sur le paysage global de la zone.

c) Impact sur le milieu socio-économique

Impact sur le déplacement involontaire des gens :

Il est à noter que l'exploitation du projet ne génère aucun déplacement involontaire des gens.

Impacts sur les riverains :

Durant la phase exploitation, l'impact sur les riverains est positif, car l'aménagement du marché municipal favorisera l'amélioration la productivité et la profitabilité et l'amélioration du contrôle sanitaire des produits présentées à la consommation humaine

Il y aurait également une amélioration de la situation sanitaire marché grâce au réaménagement du bloc sanitaire et du réseau de drainage des eaux pluviales.

Impacts sur les réseaux et sur les infrastructures existantes

La réhabilitation de réseaux de drainage des eaux pluviales aura un effet positif sur les infrastructures existantes par l'élimination des eaux stagnantes dans le marché.

Impacts sur la santé et sécurité publique

Lors de la phase exploitation, l'aménagement du marché offrira essentiellement :

- Meilleure collecte des ordures

- Amélioration de la propreté et l'esthétique urbaine
- Élimination des eaux stagnantes qui favorise la prolifération des insectes et le dégagent des mauvaises odeurs, ce qui garantit une meilleure hygiène aux habitants.

Impacts sur la sécurité routière

L'aménagement du marché permettra un approvisionnement plus aisé en produits

Offrir une gestion meilleure de la collecte des ordures ménagères

Impacts sur les ressources culturelles physiques

Durant la période d'exploitation du projet, aucun impact négatif ne sera manifesté sur les ressources culturelles physiques et les vestiges archéologiques.

Tableau 5:Matrice représentative des impacts

	Qualité d'air	ressources en eaux	Milieu sonore	ressources en sol	Faune et flore	Paysage esthétiques	Déplacement involontaire des 16 commerçants	Populations	Réseaux et infrastructures existantes	Santé et sécurité publique	Santé et sécurité au travail	Sécurité routière	Emploi directe et indirecte	Ressources culturelles physiques
Phase travaux														
Installation du chantier et préparation du site des travaux														
Travaux de réaménagement de l'Entrée principale avec boutiques														
Réaménagement de stands														
Réaménagement du marché poisson														
Renouvellement du Bloc sanitaire														
Transport/ stockage de matériaux, produits,..)														
Gestion des déchets et eaux usées														
Entretien des engins de chantier														
Fermeture du chantier														
Phase exploitation														
Fonctionnement du marché et installation														
Gestion des déchets solides et des eaux usées														
Nettoyage, entretien et maintenance.														

Impact négatif faible : Impact positif faible
Impact négatif moyen: Impact positif moyen
Impact négatif fort : Impact positif fort

CHAPITRE5 : MESURES D'ATTÉNUATION

1. Mesures d'atténuation Préconisées en phase travaux

Les incidences possibles du projet discutés dans le chapitre précèdent peuvent être limitées dans une large mesure, ou supprimées en respectant les normes réglementaires en vigueur et en privilégiant certaines techniques de chantier. Dans ce chapitre les mesures d'atténuation seront identifiées en tenant compte de la faisabilité technique et économique du projet.

1.1 Mesures relatives aux pollutions générées :

Mesures relatives aux émissions des gaz et des poussières

L'impact des opérations de réaménagement du marché municipal sur la qualité de l'air est qualifié comme impact négatif faible. L'atténuation des effets négatifs du projet sur la qualité de l'air ambiant est basée sur le principe de réduction à la source des émissions de poussière et de gaz. Les principales mesures adoptées retiennent:

- Éviter de laisser tourner inutilement les moteurs afin de réduire la perturbation du milieu par les gaz d'échappement, la fumée et la poussière.
- Eviter l'incinération des déchets en plein air ou de les utiliser comme combustible par les ouvriers ;
- Arroser les matériaux et les déchets de démolition transportés pour minimiser le dégagement des poussières

Mesures relatives aux Bruits et milieu sonore

Lors des travaux d'aménagement, les bruits seront inévitables. Les mesures renferment les pratiques suivantes :

- Utiliser les équipements les moins bruyants de manière à assurer un niveau de bruit sur chantier inférieur à la valeur limitée fixé par la réglementation en vigueur
- Les ouvriers sur chantier doivent être munis de casques pour se protéger contre les vacarmes en cas de dépassement des valeurs seuils 65 dB le jour et 55 dB la nuit.
- Établir l'horaire de travail de préférence entre 8h00 à 5h00 et réaliser les travaux bruyants uniquement durant cette période
- Respecter les valeurs limites conformément aux horaires et zones concernées, telles que fixées par l'arrêté du 22/08/2000 du Président de la municipalité Maire de Tunis
- Éviter l'utilisation des klaxons dans les zones proches des constructions

- Munir les véhicules, la machinerie et les engins de chantier (camion, chargeuse, bouteur, rouleau compresseur, etc.) de silencieux et s'assurer qu'ils sont performants et en bon état de fonctionnement
- Former et informer les travailleurs pour utiliser correctement les équipements du chantier afin de réduire au minimum le bruit et la vibration
- Réduire les impacts des panneaux arrière des camions à benne
- Veiller à ce que les camions et les engins circulent à une faible vitesse dans le quartier
- Arrêter les moteurs des équipements électriques ou mécaniques non utilisés, incluant également les camions en attente d'un déchargement.

Mesures relatives aux rejets liquides

Bien que l'impact des rejets liquides soit relativement faible en phase de chantier, un système de gestion des rejets liquides sera mis en place. Il comportera notamment :

- Pour les rejets liquides du chantier : L'entretien des engins ne sera pas effectuer dans le site du projet. L'entreprise doit réaliser les entretiens des engins dans une station de service réglementaire.
- Les eaux usées du chantier sont collectées dans le réseau existant de l'ONAS.

Mesures relatives aux déchets solides

Un système de gestion approprié sera mis en place pour la gestion des matériaux. Il comportera les mesures suivantes :

- Stocker provisoirement les déchets de démolition sans que ces derniers puissent gêner la circulation des eaux, le trafic routier et le passage des riverains ;
- Réutiliser les déblais excédentaires
- Evacuer les déblais excédentaires et inaptes vers la décharge contrôlée et autorisée par la commune de Dar Chaabene El Fehri.
- Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction au niveau des rues
- Aménager éventuellement une zone de stockage provisoire des matériaux, située dans le parc municipal sur l'avenue de Essaida Khadija , déblais (à l'abri des vents) et évacuation quotidienne des déblais excédentaires vers la décharge contrôlée ou vers un site autorisé. L'entreprise doit disposer des justificatifs de respect de cette exigence (P.ex. quittances délivrées par l'exploitant de la décharge contrôlée). Les autres déchets de chantier ne doivent pas être mélangés.
- Un système de tri sera mis en place par l'entreprise pour les déchets d'emballage, de bois, de ferrailles, etc. Les déchets triés seront stockés provisoirement sur site, dans des

endroits adéquats aménagés à cet effet (dans des containers) et livrés aux recycleurs autorisés.

- Placer des containeurs, en nombre suffisant, pour ordure ménagères OM. Les services de la Commune se chargeront de l'enlèvement des OM collectées.

1.2 Mesures relatives au milieu naturel :

Mesures relatives à la faune et à la flore

Vue l'absence des impacts sur la faune et la flore, aucune mesure particulière n'est à prévoir pour la protection des habitats naturels.

Mesures relatives au sol

Un certain nombre de mesures compensatoires et de recommandation sont à envisager afin de pallier ou du moins réduire les effets négatifs sur le sol :

- Limiter les prélèvements et les mises en tas uniquement aux endroits nécessaires, en évitant l'éparpillement.
- Prévoir des sites dûment autorisés par les autorités locales pour la disposition des matériaux de démolition.
- Nettoyer régulièrement les aires de travaux de manière à débarrasser les lieux de tout déchet ou débris provenant des travaux.

Mesures relatives aux Eaux superficielles et souterraines

Bien que l'impact des opérations d'aménagement sur la qualité des eaux souterraines soit qualifié faible, des mesures d'accompagnement sont toutefois prévues par l'entrepreneur pour prévenir les risques de pollution des aquifères. Ces mesures renferment les pratiques suivantes :

- L'entreprise doit assurer l'entretien des véhicules et des machines dans une station de service appropriée

Mesures relatives au Paysage

Bien que l'impact soit négligeable, des bonnes pratiques de gestion des matériaux et des mesures seront prises comme suit :

- Une organisation du chantier avec des zones dédiées aux différents stocks des matériaux et des déchets
- La hauteur des stocks provisoires sera limitée afin d'éviter la gêne visuelle des riverains
- Les déchets impropres seront évacués vers la décharge la plus proche ;

La restauration et le nettoyage des emprises des travaux à la fin du chantier : l'entreprise doit nettoyer le chantier, collecter et évacuer tous les déchets, enlever les terres polluées et procéder à la remise en état des lieux. Ces mesures doivent être bien contrôlées par la commune et mentionnées dans le PV de réception des travaux.

1.3 Mesures relatives au milieu socio-économique:

Mesures relatives au déplacement temporaires des commerçants :

- La mise en place et l'application de procédures formelles relatives au déplacement temporaire des commerçants, incluant la compensation et l'assistance aux personnes affectées par le projet. La compensation des ayants droits devra être suffisante et équitable pour leur garantir au minimum un niveau de vie et des moyens de subsistance équivalents à leur situation initiale. A cet égard et afin de libérer de façon provisoire leurs locaux, la commune de Dar Chaabene El Fehri a pris en charges chaque commerçant affecté par le projet, en lui fournissant une autre zone d'étalage provisoire conformément au plan présenté en annexe. (annexe 4)

Nombre des commerçants affectés	Nombres des stands d'étalage disponibles (installation provisoire)	Etat
16 commerçants	Zone intérieure : 18 stands Zone extérieure : 27 lots	La zone d'installation provisoire du marché présente une adaptation et une suffisance totale pour satisfaire les besoins soit en qualité soit en quantité des PAPS et des visiteurs du marché.

- Des accords et des PV consignant les résultats et les conclusions des réunions signées par les différentes parties seront effectués dans la séance de consultation publique.
- Le terrain en question, qui sera consacré pour l'installation provisoire du marché durant la période travaux, appartient au domaine communal et se situe sur l'avenue HABIB THAMEUR. Des accords écrits s'imposent et doivent approuvée par le Conseil Municipal de la commune de Dar Chaabane El Fehri, délimitant le terrain à occuper et l'état dans lequel se trouve, la nature des travaux qui y seront effectués, la date et la durée de l'occupation provisoire ainsi que l'obligation de la remise en état des lieux.

Mesures relatives à la protection des riverains :

- Élaborer un plan de circulation des engins avant le démarrage des travaux pour soumettre à l'approbation des autorités concernées de manière à permettre la souplesse de la mobilité et de l'accessibilité des riverains à leurs propriétés
- Limiter la vitesse des engins sur le site afin de réduire les nuisances sur les gens ;
- N'autoriser l'accès au chantier que pour les personnes et les engins nécessaires à l'exécution des travaux et pendant la durée y afférentes
- Minimiser la durée des fouilles et des tranchées ouvertes et prévoir les signalisations et les mesures de sécurité requises afin d'assurer une circulation/déplacement sécurisé

Mesures relatives à la Protection des infrastructures et constructions :

Pour réduire les impacts négatifs sur les infrastructures et constructions, l'entrepreneur en concertation avec la municipalité prévoit les mesures de sécurité selon un plan de déviation de la circulation tout en spécifiant les voies d'accès disponibles doit être fourni par l'entreprise.

Mesures relatives pour la santé et la sécurité publique :

Afin de minimiser et éliminer les impacts possibles lors des travaux d'aménagement du marché municipal sur la santé et la sécurité publique, les mesures suivantes seront respectées :

- Limiter les heures d'expositions des travailleurs aux bruits
  - Utiliser des engins lourds et légers dont les émissions sonores est moins bruyant
- Disposer du matériel de protection individuelle (casques, gants, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons d'oreilles adéquat, etc.…) et exiger leur port par les travailleurs et toutes personnes autorisées à accéder aux zones des travaux
- Mettre en place un dispositif de premiers secours (matériels de soin, médicaments, boite de pharmacie, formation des ouvriers, etc.) et des moyens de communication et de transport, d'évacuation en cas d'accidents
- Sensibiliser et former les personnels sur les risques des accidents de travails et sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité
- Réaliser avant le démarrage des travaux, une campagne de sensibilisation et d'information des riverains sur le projet et la durée d'exécution
- Minimiser la durée des tranchées et fouilles ouvertes afin d'éviter les accidents en mettant des signalisations nécessaires, gardes corps, passages sécurisés pour les piétons

- Clôture, gardiennage et signalisation requise du chantier (jour et nuit), afin d'assurer assurer la sécurité des personnes et du matériel.

Impacts sur la sécurité routière

Les mesures de protection pour la sécurité routière sont les suivantes :

- Mettre en place des dispositifs de sécurité et la signalisation routière nécessaire (panneaux de signalisation, etc.)

Impacts sur l'emploi

Les mesures renferment les pratiques suivantes :

- Dans la mesure du possible, inciter les entrepreneurs à embaucher la main d'œuvre locale dans les emplois créés par les travaux.
- Inciter les entrepreneurs à se procurer localement les biens et services ainsi que la main d'œuvre dont ils auront besoin durant les travaux.
- La commune de Dar Chaabene El Fehri a pris en charges chaque commerçant affecté par le projet, en lui fournissant une autre zone d'étalage provisoire

Mesures de sécurité pour les ressources culturelles physiques :

Aucune mesure particulière n'est prévue à ce niveau.

2. Mesures d'atténuation durant la phase exploitation

Cette phase concerne la mise en service du marché municipal.

2.1 Mesures pour réduire la pollution

Mesures relatives aux émissions atmosphériques :

Pour contrôler les odeurs, on prévoit une bonne exploitation des réseaux d'évacuation des eaux dans le marché à fin d'éviter la surcharge. En effet, les pratiques adoptées, consiste à renforcer les opérations de contrôle et d'entretien des différentes réseaux. Ceci va éviter les fuites émanant des odeurs.

Mesures relatives aux émissions de bruit et de vibration :

Il n'y aurait pas de mesures spécifiques. Cependant, Les opérations d'entretien et de réparation peuvent générer du bruit. Ils ne doivent pas être réalisés durant la nuit et pendant les horaires de repos.

Mesures relatives aux rejets liquides :

Durant l'exploitation, les mesures prévues pour la protection du milieu contre la pollution

par les rejets liquides sont :

En cas de des actions de maintenance périodique du réseau du drainage : On prévoit à ce niveau un plan d'intervention rapide et performant pour la maintenance du réseau de drainage des eaux pluviale : les actions de maintenance doivent être périodiquement (par exemple une fois par an avant la saison humide) et chaque fois qu'il y a des cas d'obturation ou de débouchage du réseau. Les eaux stagnantes dans le réseau doivent être absorbé et transportées vers une station d'épuration.

Mesures relatives aux déchets solides :

Les déchets produits par les différentes activités commerciales du marché seront collectés par la commune et transportés vers des sites autorisés.

La gestion des déchets du marché doit être effectuée selon un plan de gestion des déchets élaboré et approuvé par la commune de Dar Chaabene El Fehri.

2.2 Mesures prévues pour le milieu naturel

Protection de la faune et de la flore:

Vue l'absence d'impacts négatifs sur les habitats naturels, aucune mesure spécifique n'est donc nécessaire.

Mesures prévues pour le sol :

Pas des mesures spécifiques

Protection de ressources en eau :

Pour protéger les ressources en eau, on prévoit les mêmes mesures mentionnées dans les paragraphes précédents relatives à la limitation des effets des rejets liquides **(§**Mesures relatives aux rejets liquides).

Protection du paysage :

La protection du paysage dans la zone du projet est liée à la conservation du bon état de l'infrastructure réhabilitée : ceci est assuré par la participation des habitants et les exploitants du marché pour veiller à la propreté de leur marché et par la bonne intervention des services de la municipalité pour assurer le transport quotidien des ordures ménagères et pour garantir le bon entretien.

2.3Mesures prévues pour le milieu socio-économique

Mesures relatives au déplacement involontaire des gens :

Il n'y aurait pas de déplacements involontaires des gens dans la phase d'exploitation du projet.

Mesures relatives à la protection des riverains :

Pendant les travaux d'entretien, des mesures d'atténuation sont prévue pour réduire les éventuels impacts sur les riverains, notamment :

- Collecter et transporter les déchets produits durant les travaux d'entretien et réparation vers la décharge contrôlée et autorisée par la commune de Dar Chaabene El Fehri ;
- Programmer les opérations d'entretien en dehors des horaires de repos.

Protection de la santé et la sécurité des ouvriers :

Le staff chargé de la maintenance doit disposer d'équipement de protections personnelles nécessaires, dont le port doit être obligatoire ;

Mesures relatives à la sécurité routière :

Les mesures d'optimisation pour la réduction des risques d'accidents à mettre en œuvre consisteront à limiter les vitesses des véhicules à l'intérieur aux alentours du marché avec une signalisation adéquate

Mesures de sécurité pour les ressources culturelles physiques :

Aucune mesure particulière n'est prévue à ce niveau.

CHAPITRE 6. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le PGES à mettre en œuvre lors de la réalisation et l'exploitation des différentes composantes du projet d'aménagement du marché municipal de la commune de Dar Chaabene El Fehri comprend un plan d'atténuation, un programme de suivi environnemental et un programme de renforcement des capacités et de formation qui récapitulent l'ensemble des mesures de sauvegarde environnementale et sociale décrites dans les sections précédentes du rapport.

Certaines actions du plan d'atténuation devront être engagées par l'entreprise suffisamment à l'avance pour obtenir les autorisations nécessaires avant le démarrage des travaux. Il s'agit notamment d'un plan d'installation de chantier et d'un plan de circulation et de déviation du trafic. Ces documents doivent être préparés dès la notification du marché, en concertation avec les administrations concernées et approuvés par les autorités compétentes (ANPE, Municipalités, police de la circulation, etc.) avant le démarrage des travaux.

L'entreprise doit aussi préparer des rapports de suivi mensuels afin de contrôler et de surveiller la mise en place et l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

La Commune de Dar Chaabane El Fehri doit aussi préparer un rapport de suivi trimestriel pendant la phase travaux et la phase exploitation et le transmettra à la CPSCL

Le rapport doit préciser notamment : i) la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation, ii) l'efficacité de ces mesures, iii) les anomalies et les difficultés constatées, iv) les mesures correctives engagées, v) les résultats de traitement des plaintes reçus, vi) les actions de renforcement des capacités réalisées, ainsi que vii) l'avancement des mesures et recommandations des rapports précédents.

Dans le cadre du plan de renforcement des capacités, l'entreprise doit aussi désigner un responsable PGES, formé et expérimenté, qui doit faire partie de l'équipe proposée par l'entreprise dans son offre et sera le vis à vis de la Commune pour tout ce qui a trait aux aspects environnementaux et sociaux inclus dans les clauses du marché. Les tableaux ci-dessous récapitulent les principales mesures d'atténuation, de suivi environnemental et de renforcement des capacités à mettre en œuvre lors des phases de construction et d'exploitation du projet. Ils définissent les responsabilités et le calendrier d'exécution, les références réglementaires à respecter ainsi que les coûts des mesures préconisées. Les mesures relevant de la responsabilité de l'entreprise de construction doivent être incluses dans le DAO et le contrat d'exécution des travaux.

1. Plan d'atténuation de la phase travaux

Tableau 6: Plan d'atténuation de la phase travaux

Facteurs d'impact	Impact	Plan d'action	Calendrier de Mise en œuvre	Responsable	Coûts/ Financement
Renforcement institutionnel					
Capacités insuffisantes de la commune et des entreprises sur les procédures et directives de gestion environnementale du chantier	Perturbation dans la mise en œuvre et le suivi du PGES du projet	Désigner un responsable PGES au sien de la commune	Immédiat	Municipalité de Dar Chaabane El Fehri	Pris en compte par la municipalité
		Désigner un responsable environnemental et social au sien de l'entreprise	Au démarrage	Entrepreneur	Inclus dans les prix du marché
Aménagement du chantier					
Installation du chantier	Perturbation naturel et socioéconomique dans la zone du projet	Choix du site pour l'installation du chantier. Elaboration d'un plan de circulation. Le choix du site de l'installation du chantier et le plan de circulation doivent être approuvé par la Commune / autorité compétente	Avant le démarrage	Entrepreneur	Inclus dans les prix du marché
Pollution générée					
Emissions atmosphériques (poussières, gaz d'échappement des engins)	-Dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des riverains - Risques sanitaires pour les personnes vulnérables	-Arroser les zones exposées au vent, les zones de Stockage des matériaux de construction -Couvrir les camions qui transportent les matériaux de construction, et les déchets de démolition -Aménager éventuellement une zone de stockage provisoire des matériaux, déchets de démolition (à l'abri des vents) et évacuer périodiquement les déchets vers la décharge contrôlée ou vers un site autorisé	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
		-Limiter les séances de travail entre 8H et 17H -Utiliser les équipements les moins bruyants (80dB(A) -Respecter les valeurs limites conformément aux			

Bruit et vibration	Nuisances sonores et vibrations générées par les équipements, les engins de transport et de démolition	horaires et zones concernées, telles que fixées par l'arrêtédu22/08/2000duPrésidentde la municipalité Maire de Tunis - Éloigner suffisamment les machines bruites des logements -Eviter les travaux bruyants pendant les heures de repos, -Veiller à ce que les camions et les engins circulent à une faible vitesse dans le quartier résidentiel -Former et informer les travailleurs pour utiliser correctement les équipements du chantier afin de réduire au minimum le bruit et la vibration.	Au démarrage et durant toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Rejets liquides : *-rejets liquides du chantier (rejets de vidange, et d'entretien des équipements …)*	-Pollution des eaux et des sols -Insalubrité, -Dégradation du cadre de vie	Pour les rejets liquides du chantier : -Interdiction de l'entretien des équipements sur le site du projet. - L'entreprise doit assurer l'entretien des véhicules et des machines dans une station de service appropriée	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Déchets solides	-Des déchets de matériaux inaptes -Des déchets de démolition -Des déchets de produit naturels -Des déchets inertes de construction -Des déchets industriels recyclables -Déchets spéciaux -Ordures ménagères	-Stocker provisoirement les déchets de construction et de démolition sans que ces derniers puissent gêner la circulation des eaux, le trafic routier et le passage des riverains -Évacuer les déchets vers la décharge contrôlée -Ne pas stocker déchets et les matériaux de construction au niveau des rues -Aménager éventuellement une zone de stockage provisoire des matériaux et les déchets (à l'abri des vents) et les évacuer périodiquement vers une décharge contrôlée ou vers un site autorisé, (Parc municipal situé sur l'avenue	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché

		de Esssaida Khadija est désigné pour la zone de stockage) -Ne pas mélanger les déchets de chantier pour les trier et les stocker provisoirement sur site, dans des endroits adéquats aménagés à cet effet (P.ex. dans des containers) et livrés aux recycleurs autorisés. -Placer des containeurs, en nombre suffisant, pour ordure ménagères OM.			
Milieu Naturel					
Sol	-Risque de la pollution de sol - Risque d'érosion de sol - Risque de tassement de sol	-Limiter les prélèvements et les mises en tas uniquement aux endroits nécessaires, en évitant l'éparpillement. -Prévoir des sites dûment autorisés par les autorités locales pour la disposition des matériaux de démolition. -Nettoyer régulièrement les aires de travaux de manière à débarrasser les lieux de tout déchet ou débris provenant des travaux	Toute la période des travaux et à la fin du chantier	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Ressources en eau	-Perturbation des drainages superficiels des eaux pluviales	**Pour les eaux superficielles:** -Éviter l'accumulation des matériaux et des déchets de démolition sur les bordures des voiries	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Paysage	Changement au niveau de l'aspect paysager durant les travaux d'aménagement du marché	-Organiser le chantier avec des zones dédiées aux différents stocks, déchets… -Stocker provisoirement les matériaux dans une aire située sur le site de chantier avec des hauteurs limités pour éviter la gêne visuelle -Évacuer les déchets impropres vers les sites autorisés -Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin.	Toute la période des travaux et à la fin du chantier	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché

Milieu socioéconomique					
Déplacement temporaire des commerçants	Perte des moyens de subsistance des marchands, particulièrement leur travail et leurs revenus Conflits sociaux	-l'application de procédures formelles relatives au déplacement temporaire des commerçants, incluant la compensation et l'assistance aux personnes affectées par le projet -la commune de Dar Chaabene El Fehri a pris en charge chaque commerçant affecté par le projet, en lui fournissant une autre zone d'étalage provisoire et équivalente à sa zone d'étalage initiale. -Une consultation publique aura lieu afin d'Elaborer des accords, de préférence à l'amiable, et des PV consignant les résultats et les conclusions des réunions signées par les différentes parties -Pour la nouvelle zone consacré à la réinstallation du marché, des accords écrits s'imposent et doivent approuvés par le Conseil Municipal de la commune de Dar Chaabane El Fehri, délimitant le terrain à occuper et l'état dans lequel se trouve, la nature des travaux qui y seront effectués, la date et la durée de l'occupation provisoire ainsi que l'obligation de la remise en état des lieux.	Avant le démarrage des travaux	La commune (Point focal environnemental et social)	
Population	-Création d'emploi local -Perturbation provisoire de l'activité locale	- Installer toutes les signalisations nécessaires (nature des travaux, entreprise, maitres de l'ouvrage, durée des travaux, etc…) -Limiter la vitesse des engins sur le site -Minimiser la durée des fouille et tranchées ouvertes et prévoir les signalisations nécessaires	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Réseaux et Infrastructures existantes	Perturbations du trafic routier et la restriction provisoire des accès pour les piétions aux services publics (parc municipal et dispensaires).	Élaborer un plan de circulation	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché

Santé et sécurité au travail	Risques d'accidents et de maladies professionnelles (blessures, chutes, brulures, d'incendie, d'intoxication, bruits, etc.)	-Désigner un responsable HSE du chantier -Limiter les heures d'expositions des travailleurs aux Bruits -Disposer du matériel de protection individuelle (casques, gants, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons d'oreilles adéquat, etc.…) et exiger leur port par les travailleurs et toutes personnes autorisées à accéder aux zones des travaux -Mettre en place un dispositif de premiers secours (matériels de soin, médicaments, boite de pharmacie, formation des ouvriers, etc.) et des moyens de communication et de transport, d'évacuation en cas d'accidents -Sensibiliser et former les personnels sur les risques des accidents de travails et sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Santé et sécurité publique	-Nuisances sonores -Vibrations -Émissions de poussières -Accidents de travail	-Réaliser avant le démarrage des travaux, une campagne de sensibilisation et d'information des riverains sur le projet et la durée d'exécution -Minimiser la durée des tranchées et fouilles ouvertes afin d'éviter les accidents en mettant des signalisations nécessaires, gardes corps, passages sécurisés pour les piétons, -Clôturer, gardienner et signaler le chantier -Installer un panneau, Comprenant des informations en caractères lisibles, destiné aux habitants du quartier, sur les coordonnées (adresse, téléphones, etc.)	Avant le démarrage et durant toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Sécurité routière	Perturbation du trafic routier	-Mettre en place les dispositifs de sécurité et la signalisation routière nécessaire (panneaux de signalisation, etc.) sur les pistes ;	Avant le démarrage et durant toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché

2. Plan d'atténuation de la phase exploitation et maintenance

Tableau 7: Plan d'atténuation de la phase exploitation

Facteurs d'impact	Impact	Plan d'action	Calendrier de Mise en œuvre	Responsable	Coûts/ Financement
Pollution générée					
Émissions atmosphériques	**Impacts négatifs :** -Risque d'émanation de mauvaises odeurs	Prévenir une bonne exploitation des réseaux d'évacuation des eaux dans le marché à fin d'éviter la surcharge. En effet, les pratiques adoptées, consiste à renforcer les opérations de contrôle et d'entretien des différentes réseaux. Ceci va éviter les fuites émanant des odeurs.	Durant l'exploitation	La Municipalité	
Bruit et vibration	Bruits et émissions sonores	Ne pas réaliser les travaux du curage et de réparation durant la nuit et pendant les horaires de repos	Durant l'exploitation	La Municipalité	
Déchets solides	Déchets produits	Les déchets produits par les différentes activités commerciales du marché seront collectés par la commune et transportés vers des sites autorisés. La gestion des déchets du marché doit être effectuée selon un plan de gestion des déchets approuvé par la commune de Dar Chaabene El Fehri.	Durant l'exploitation	La Municipalité	
Milieu Naturel					
Paysage	Impacts positifs sur la qualité esthétique du paysage	Maintenir la propreté du marché	Durant l'exploitation	Municipalité	

Milieu socioéconomique					
Population	**Impacts positifs** -Améliorer le développement d'échanges -dynamiser l'activité économique dans la zone du projet **Impacts négatifs** Risque de nuisance (sonore et déchets)	• Collecter et transporter les déchets produits durant les travaux d'entretien et réparation vers la décharge contrôlée la plus proche ; • Programmer les opérations d'entretien en dehors des horaires de repos.	Durant l'exploitation	Municipalité	
Santé et sécurité publique	**Impacts positifs** -Une gestion meilleure de la collecte des déchets produits par le marché -Des accès faciles permettant une gestion meilleure des procédures d'entretien **Impacts négatifs** -Risques d'accidents de travail	-Mettre à la disposition de staff chargé de la maintenance des équipements de protections personnelles nécessaires, -Mettre à la disposition des ouvriers le matériel et l'équipement de premier secours avant toute opération d'entretien	Durant l'exploitation	Municipalité	
Sécurité routière	**Des impacts positifs:** -Facilite l'approvisionnement du quartier en produits **Impacts négatifs** -Risques d'accidents routiers	-Limiter les vitesses des véhicules et des transporteurs aux alentours du marché	Durant l'exploitation	Municipalité	

3. Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant la phase des travaux

Tableau 8: Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant la phase des travaux

Facteurs d'impact	Paramètre de Suivi	Localisation	Type de contrôle	Fréquence	Moyen de contrôle	Responsable	Coûts/ Financement
Pollution générée							
Emissions atmosphériques	Poussières	Air ambiant au niveau des sources d'émission et au voisinage des habitations	Observation visuelle (et analyse en cas de nécessité)	Quotidienne	Rapport mensuel Analyses Conformité à la norme NT 106.04 relative à la qualité de l'air ambiant	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Bruit et de vibration	Bruit	Les différentes sources de bruits au niveau du chantier et au voisinage des habitations	Constat	Hebdomadaire	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Rejets liquides	Gestion des rejets liquides	Zone du projet	Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
		Zones des stockages				Entrepreneur	

Déchets solides	Gestion des déchets solides	des matériaux collectés durant les travaux d'aménagement	Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	(Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Milieu Naturel							
Sol	-Pollution de sol -Érosion de sol -tassement de sol	Zone du projet	Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Ressources en eau	Pollution de l'eau	-Site du chantier	Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Paysage	États du terrain	Site du chantier	Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Milieu socioéconomique							
Déplacement temporaire des commerçants	Emploi local Plaintes déposées Etat de la zone de réinstallation provisoire du marché	Zone du projet	Constat et Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport trimestriel	La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
	-Emploi local					Entrepreneur	

Population	- Perturbation provisoire de l'activité locale des gens	Zone du projet	Constat et Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	(Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Réseaux et Infrastructures existantes	Dégâts temporels dans la zone d'emprise du projet	Zone du projet	Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Santé et sécurité publique	-Nuisances sonores -Vibrations -Émissions -Accidents de travail	Zone du projet	Contrôle visuel	Quotidien	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
Sécurité routière	Trafic routier	Zone du projet	Contrôle visuel	Hebdomadaire	Rapport mensuel	Entrepreneur (Responsable PGES) sous la responsabilité de La commune (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché

4. Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant l'exploitation

Tableau 9: Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant l'exploitation

Facteurs d'impact	Paramètre de Suivi	Localisation	Type de contrôle	Fréquence	Moyen de contrôle	Responsable	Coûts/ Financement
Pollution générée							
Emissions atmosphériques	Qualité d'air	Réseaux d'évacuation des eaux	Contrôle visuel	Périodique	Rapport trimestriel	Municipalité	Inclus dans les prix du marché
Déchets solides	Gestion des déchets	Zone d'évacuation et de stockage des déchets	Contrôle visuel	Périodique	Rapport trimestriel	Municipalité	Inclus dans les prix du marché
Bruits et vibrations	Bruit	Les différentes sources de bruits au niveau du chantier et au voisinage des habitations	Constat	Hebdomadaire	Rapport trimestriel	Municipalité	Inclus dans les prix du marché
Paysage	Qualité de l'infrastructure du marché	Zone du projet	Contrôle visuel	Périodique	Rapport trimestriel	Municipalité	Inclus dans les prix du marché
Milieu socioéconomique							
Santé et sécurité publique et de travail	Suivi des événements accidentels et des interventions	Zone d'évènement	Constat	Dans l'Immédiat	Rapport de constat	Municipalité	Inclus dans les prix du marché

5. Plan de renforcement des capacités

Suite à des entretiens avec les représentants de la municipalité, il est préconisé d'organiser des sessions de formation destinées au personnel intervenant dans le cadre du projet et de l'assister par un consultant dans le suivi du PGES. Il est recommandé que le responsable PGES bénéficie d'une formation solide relative au suivi de la mise en œuvre des PGES.

Tableau 10: Plan de renforcement des capacités

Désignation	**Responsables**	**Bénéficiaires**	**Calendrier**	**Coûts**	**Financement**
Sessions de formation					
Atelier de formation sur la gestion des déchets et des risques sur le chantier	CEFAD	Personnel technique	Avant le démarrage des travaux	3j	Gratuit

CHAPITRE 7 : CONSULTATION PUBLIQUE

Une journée de consultation du publique le 20/05/2022 au sein de l'ancien marché hebdomadaire.

Durant cette journée nous avons invité les riverains du projet et les commerçants du marché (voir liste des présents en annexe 5). La réunion a été présidée par Madame la présidente de la commune de Dar Chaabene El Fehri et les membres du conseil municipal et responsable de l'approche participative.

La réunion a été ouverte par Madame la présidente de la commune de Dar Chaabene El Fehri, pour souhaiter la bienvenue à tous les participants et les a remerciés d'avoir répondu à l'invitation. Elle a mis cette étude du PGES dans le cadre général du projet. Elle a aussi présenté les principaux objectifs du projet.

Ensuite la parole a été donnée au représentant du Bureau d'Etudes « ASK ENGINEERING », qui a commencé par une présentation sommaire des objectifs de l'étude et des résultats du PGES.

Les points soulevés par l'expert sont les suivants :

- Objectifs du projet
- Composantes du projet
- Bilan des impacts sur l'environnement
- Plan d'action environnemental et social

Par la suite, une discussion a eu lieu entre les habitants, le bureau d'études et les cadres de la municipalité.

Les points majeurs évoqués sont :

- L'aboutissement à un commun accord sur l'exploitation de la zone externe de l'espace proposée avec l'aménagement de deux portes (une porte d'entrée et une porte de sortie) afin d'assurer la sécurité et la fluidité de l'approvisionnement.
- Concernant les vendeurs des épices et des volailles, la commune a mis à leurs faveurs des boutiques vides aménagées, sur l'avenue HABIB THAMEUR, afin de garantir la continuité de leurs activités pendant la phase de réinstallation provisoire

La majorité des intervenants se sont montrés en faveur du projet.

Un compte rendu du déroulement de la consultation publique est en annexe (annexe 5).

CHAPITRE 8 : MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

La commune de Dar Chaabane El Fehri, a mis en place depuis 2016 un mécanisme formel de gestion des plaintes; Actuellement Madame Monia MAKTHRI est désignée point focal de gestion des plaintes au sein de la commune; La point focal est chargé de la réception, le tri, le suivi du traitement de ces plaintes au niveau de différents services de la Commune et finalement assurer la transmission d'une réponse écrite pour ces plaintes.

Pour le projet d'aménagement du marché Municipal de DAR CHAABANE EL FEHRI, la commune est invitée à assurer le suivi des plaintes qui concernent ce projet,

Pour assurer une ultime efficacité de ce mécanisme de traitement des plaintes, la commune doit s'assurer que le panneau de signalisation du chantier doit comporter une indication de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes dédié pour ce projet en indiquant le lieu de dépôt de la plainte, la personne responsable, et éventuellement un n° de téléphone, une adresse mail tout en précisant que la date limite de réponse à une plainte est de 21 jours.

ANNEXES

Annexe1 : Liste de tri du Projet

LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE TRI DES PROJETS

Collectivité Locale : Commune Dar Chaâbene El Fehri

- Information sur le projet :
  - Intitulé du sous projet : **Aménagement du marché Municipal (BARNOUSSA)**
  - Coût prévisionnel du Projet : 750 000.000 **Dinars Tunisien (TTC)**
  - Date prévue de démarrage des travaux : **2021**
  - Nombre de bénéficiaires (Ménages, population) : **50000 populations**
  - Zone d'intervention : **CITE EL BARNOUSSA**
  - Superficie de du projet, y compris l'installation du chantier : **2480 m²**

- Critères environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement du programme (PforR)

Question	**Réponse**	
Le projet va-t-il :	**Oui**	**Non**
1. Nécessiter l'expropriation de surfaces importantes de terrain. (>1 ha) ?		×
2. Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes)?		×
3. Produire des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux nécessitant des installations de traitement spécifique au projet (Par exemple, des installations de traitement des eaux usées, de stockage ou d'élimination de déchets solides) ?		×
4. Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		×
5. Générer des déversements de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement)?		×
6. Affecter les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zones protégées, forets, habitat fragile, espèces menacées) ou abritant des sites historiques ou culturels, archéologiques classés ?		×
7. Provoquer des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, Oued, modification des débits, ensablement, débordement, ...) ?		×
8. Comprendre la création d'abattoirs, de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées?		×

Toutes les réponses sont négatives donc le projet est admissible au financement **"PforR"**, passer à la vérification des critères d'inclusion du projet à l'évaluation environnementale et sociale (Liste de vérification ci-après).

➢ Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale

Question	Réponse	
Le projet va-t-il :	**Oui**	**Non**
9. Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales, agricoles ou autres, les récoltes, les marchands installés en bord de route ou dans les rues, entrave l'accès aux ressources naturelles, aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau, les routes communautaires,) ?	×	
10. Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (Par exemple, centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries, carrières de sable et de granulats, etc.) ?		×
11. Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains, aux usagers et aux concessionnaires (Poussières, bruits, difficultés d'accès aux logements, déviation de la circulation, déplacement des réseaux existants, coupure d'eau, d'électricité, etc.) ?	×	
12. Être implanté sur un terrain accidenté, érodé, à forte pente, inondables, d'accès difficile, ...)?		×
13. Être implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciales (Par exemple, Décision de changement de vocation, autorisation d'occupation du DPH, du DPM, DPR, avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet, …) ? NB : le changement de vocation concerne les terres agricoles.		×
14. Provoquer la dégradation des espaces verts, l'arrachage d'arbres, le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ?		×
15. Générer des déversements accidentels ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (Exemple, trop plein d'une station de pompage des eaux usées, déchets de chantier, ...)?		×
16. Nécessiter la modification des logements (Par exemple, surélévation de la côte zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation)?		×
17. Nécessiter l'ouverture et l'aménagement d'une nouvelle rue ou route ou l'élargissement d'une routes/rues existantes comprenant un tronçon unique > 1000ml et/ou de linéaire total cumulé>5 km ?		×
18. Nécessiter la création d'un réseau de drainage enterré et/ou un réseau d'assainissement, et/ou réseau d'alimentation en eau potable?	×	
19. Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitée?		×
20. Comprendre la création d'établissements municipaux (Exemples : dépôts et ateliers de réparation, marchés aux bestiaux, marché de gros, marchés hebdomadaires marchés municipaux …) ?		×

Les réponses 17 et 18 sont positives, donc le projet est classé dans la catégorie B et doit faire L'objet d'un Plan de Gestion Environnemental et Sociale (PGES).

Conclusion : Le projet est classé dans la catégorie B

La Présidente de la Commune

ESSID SAÏDA

Annexe 2 : PV des concertations avec la commune

الجمهورية التونسية
وزارة الشؤون المحلية
ولاية نابل
بلدية دار شعبان الفهري

بطاقة حضور

- جلسة يوم : 2020/10/14
- الساعة : الثانية والنصف بعد الزوال
- الموضوع : إعادة تهيئة السوق اليومية
- المشرف :

ع/ر	الإسم واللقب	الصفة	الإمضاء	الهاتف	البريد الالكتروني
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

بلدية دار شعبان الفهري

لجنة الشؤون المالية والاقتصادية

ومتابعة التصرف

محضر الجلسة رقم 56

التاريخ والساعة: الإربعاء 14 أكتوبر 2020 الساعة الثانية والنصف بعد الزوال

المكان: قاعة المستشارين

الحضور السيدات والسادة:

وليد بالحاج حميدة	بسمة بن عمو
المنجي سويلم	عبد الستار خليل
هالة الشبعان	إيمان المؤدب
سندس بعطوط	أحلام بوليلة
عبد الكريم الطرابلسي	-

انتظمت جلسة مشتركة ضمت ممثلين عن لجنة الشؤون المالية والاقتصادية ومتابعة التصرف ولجنة الأشغال وكذلك لجنة الشؤون الإدارية والخدمات والشؤون القانونية وبحضور ممثلان عن المصالح الإدارية بالبلدية للنظر في:

- المطالب الواردة على مصلحة الجباية
- التراتيب والتوجهات الواجب اتخاذها استعدادا لانطلاق مشروع تهيئة السوق اليومية

1- <u>النظر في المطالب:</u>

ورد على مصلحة الجباية 05 مطالب موزعة كما يلي:

ع/ر	الاسم واللقب	الموضوع	الموقع	رأي اللجنة

1	التونسية للإشهار والتجارة	تركيز علامة إشهار	مفترق الدكتور سويسي مع البيئة	**عدم الموافقة**
2	حلمي النجار	إشهار حائطي	آخر شارع البيئة	**الموافقة المبدئية مع ضرورة تحديد المساحة**
3	جابر بومعيزة	انتصاب بالسوق اليومية	فضاء السوق اليومية	**إرجاء النظر إلى حين تهيئة السوق اليومية**
4	خالد بن عامر			
5	محمد بن التومي بن سلامة	انتصاب بالفضاء الخارجي للسوق اليومية	الفضاء الخارجي للسوق اليومية	**الموافقة شريطة دفع معلوم الانتصاب**

2- <u>التوجهات الواجب اتخاذها استعدادا لانطلاق مشروع تهيئة السوق اليومية:</u>

في إطار الإعداد لانطلاقة أشغال تهيئة السوق اليومية وبعد عرض الوضعية الحالية والمشروع وبعد نقاش ثري ارتأت اللجنة تقديم التوجه التالي:

<u>الإجراءات العاجلة:</u>

- دعوة المصالح البلدية للقيام بمعاينة ميدانية لتحديد المحلات والنصب المستغلة من عدمها مع ذكر أسماء المستغلين ومقارنتها مع أسماء المتعاقدين
- إشعار أصحاب المحلات والنصب بضرورة خلاص معلوم الكراء في أجل يتم تحديده وإلا فإنه سيتم تقديم قضايا لعدم الخلاص
- عدم السماح للمشاركة في البتات القادمة إلا للذين يقدمون شهادة براءة تبرر عدم وجود متخلدات بذمته لفائدة البلدية أو البلدية التي ينتمي إليها
- إشعار الناصر بن سلامة بعدم تجديد عقده بالنسبة للسنة المقبلة اعتبارا للأشغال التي ستشمل محله مع امكانية تشريكه في فعاليات البتة القادمة في صورة توليه خلاص الدين

<u>الإجراءات اللاحقة:</u>

يجب الانطلاق في تنفيذ الإجراءات الآتي ذكرها في متسع من الوقت يجعل الفضاء المعوض جاهزا قبل انطلاق أشغال السوق اليومية

- تنظيم جلسة عمل بمقر البلدية وبحضور الباعة من أصحاب المحلات والنصب لعرض مكونات مشروع تهيئة السوق وتقديم التوجهات المقترحة لترحيل البعض منهم وحثهم على خلاص ما تخلد بذمتهم من دين
- القيام ببعض الأشغال الترميمية للفضاء المزمع اعتماده للانتصاب الوقتي أثناء إنجاز الأشغال لتوفير أحسن الظروف: تركيز نقطة مياه، تركيز نقاط للإضاءة، تركيز منصة لانتصاب باعة السمك، غلق الممر المتواجد بين الفضاء والمسلخ القديم ...
- حصر الفضاءات المنتظر توفيرها للباعة المنتقلة من السوق اليومية بخطوط تضمن المساحة التي كانوا يستغلونها بالمحلات أو النصب المسوغة لهم.

وفي نهاية الجلسة تولت مجموعة من الحاضرين القيام بزيارة ميدانية للفضاء المتاخم للمسلخ البلدي للاطلاع على وضعه الحالي ومدى جاهزيته لاحتضان السوق اليومية .
اختتمت فعاليات الجلسة وفي حدود الساعة الخامسة مساء.

عن الحضور

رئيس لجنة المالية

المنجي سويلم

بلدية دار شعبان الفهري

لجنة الشؤون المالية والاقتصادية

ومتابعة التصرف

محضر الجلسة رقم 46

التاريخ والساعة: الإربعاء 10جوان 2020 الساعة التاسعة والنصف صباحا

المكان: قاعة المستشارين

الحضور:

المنجي سويلم	عبد الستار خليل
عبد اللطيف البحيلي	يسمة بن عمر
سامي الرايس	إيمان المؤدب
أحلام بوليلة	راقية النجار

انتظمت جلسة لجنة الشؤون المالية والاقتصادية ومتابعة التصرف تحت إشراف رئيسها وبحضور ثلة من أعضاءها وممثلي مصلحة الجباية وممثل مصلحة الشؤون الاقتصادية وفق ما يبرزه جدول الحضور للنظر في النقاط التالية:

- النظر في ملفات الانتصاب
- النظر في طلب تركيز علامة إشهارية
- النظر في مطلب تركيز كشك لبيع الزهور
- تحديد توقيت العمل للمحلات المهنية
- تهيئة سوق السمك بالسوق اليومية
- تخصيص فضاء لوقوف المعدات الثقيلة المعدة للكراء
- تحديد مساحات إشغال الطريق العام بالنسبة للمحلات التجارية

1- النظر في ملفات الانتصاب:

بعد نقاش وتبادل آراء حول الانتصاب الموسمي لبيع مختلف المنتوجات الفلاحية أوصت اللجنة ما يلي:

- في إطار التنشيط الصيفي يقترح تخصيص الطريق الممتدة من نزل الليدو إلى غاية الشاطىء للانتصاب ولمن يرغب في ذلك شريطة التقيد ببيع: الغلال باستثناء الدلاع والبطيخ، بيع الفواكه، السيول العشوي، المشروبات الغازية والمياه المعدنية. كما يلتزم المنتصب باحترام الشروط الصحية التي تنص عليها التراتيب
- دعوة الباعة المتجولون والذين يرغبون في الانتصاب لبيع منتوجاتهم للالتحاق بفضاء السوق الأسبوعية المحاذية للمستودع البلدي لقضاء مآربهم
- المساح لباعة اللوز المقشر للانتصاب على الرصيف بصفة استثنائية شريطة مصادقة مصالح البلدية على المواقع مسبقا (على سبيل الذكر: موقع الدريم، موقع المحاذي لمنزل الطيب خلف الله بشارع البيئة)

2- النظر في طلب تركيز علامة إشهارية:

صدر الطلب عن المؤسسة THE JUST GROUP التي ترغب في تركيز علامة إشهارية بجانب العقار الغير المبني المتواجد قبالة مركز الشرطة بدار شعبان الفهري. مواصفات العلامة (3.8 على 2.5) متر وأبدت اللجنة موافقتها على ذلك دون تحفظ.

3- تركيز كشك لبيع الزهور:

صدر الطلب عن المواطنة زهية بنت الهادي النوري التي ترغب في تركيز كشك لبيع الزهور وارتأت اللجنة توجيهها لتركيز كشكها بشارع الهادي خفشة أمام مؤسسة بابيريس أي بجانب الموقع المبرمج لصاحب أول كشك لبيع الزهور "الحاكم".

4- تحديد توقيت العمل للمحلات المهنية :

نظرا لما تفرزه المحلات المهنية (نجارة، حدادة، ...) المتواجدة بالتجمعات السكنية من ضجيج وما تسجله من انعكاسات سلبية على راحة المتساكنين تقترح اللجنة إقرار توقيت عمل خاص بهذه المحلات خلال الفترة الصيفية على غرار ما تعتمده بلدية نابل أي من الثامنة صباحا إلى الواحدة ظهرا ومن الخامسة بعد الظهر إلى الساعة العاشرة ليلا.

5- تهيئة سوق السمك بالصورة البومرة:

سعيا للمصادقة على مقترحات الدراسة المتعلقة بتهيئة السوق اليومية وبتغيير موقع سوق السمك تقرر تنظيم جلسة عمل مشتركة بين لجنتي المالية والأشغال وبحضور ممثل مكتب الدراسات للبت نهائيا في مكان إقامة سوق السمك.

6- تخصيص فضاء لوقوف السيدات الثقيلة المعدة للكراء:

في إطار تنظيم حركة المرور بشارع البيئة على مستوى مؤسسة "هونداي" تقترح اللجنة تخصيص الفضاء المتواجد بمقابل عائلة أولاد مولى قبالة مؤسسة بابريق لوقوف السيدات الثقيلة المعدة للكراء وتثقيل معلوم بلدي مقابل إشغال الفضاء

7- تحديد مساهمات إشغال الطريق العام بالنسبة للمحلات التجارية:

سعيا لتنمية الموارد المالية بالبلدية تقترح اللجنة تنظيم زيارة ميدانية للفريق المكلف بتحديد مواقع إشغال الطريق بالنسبة للمحلات التجارية وبحضور مستشار بلدي يتولى تعطير المساحات المخصصة لذلك مع حث أصحاب المحلات التجارية وخاصة منهم أصحاب المقاهي على خلاص ما تخلد بذمتهم ولو باعتماد مرونة في الدفع.

8- توصيات:

- تنظيم زيارة ميدانية يوم الخميس 11 جوان 2020 إلى السوق اليومية لتبليغ الباعة المنتصبين بساحة السوق بالمبالغ المستوجبة للدفع بعنوان الانتصاب.
- دعوة أصحاب المحلات التجارية المتواجدة بشارع البيئة على تهيئة واقيات المحلات (التيندة) وتوحيد نوعيتها للمحافظة على جمالية الواجهة
- تكليف من يقوم يوميا بفتح وغلق السوق اليومية في التوقيت المتفق عليه حتى تتفادى السرقات وغيرها

واختتمت الجلسة في حدود الساعة الواحدة بعد الزوال.

عن الحضور

رئيس اللجنة المالية

المنجي سويلم

بلدية دار شعبان الفهري

لجنة الشؤون المالية والاقتصادية

ومتابعة التصرف

محضر جلسة

رقم 29

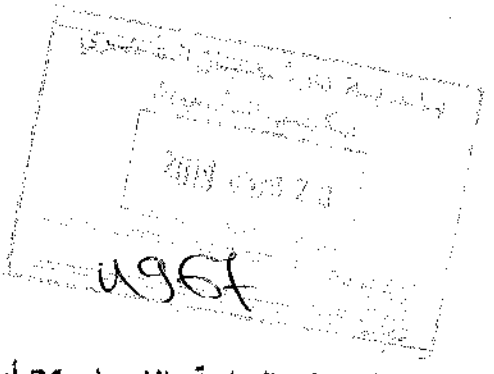

التاريخ والساعة: الإربعاء 21 أوت 2019 الساعة التاسعة صباحا

المكان: السوق اليومية

الحضور:

الحبيب ستهم	المنجي سويلم
أمين الشمنقي	أيمن بعطوط
عبد الكريم الطرابلسي	ممثلين عن الشرطة البلدية

انتظمت بالتاريخ المذكور أعلاه زيارة ميدانية لمعاينة وضعية أكرية المحلات البلدية بالسوق اليومية من جهة إلى جانب تشخيص عدد المنتصبين بساحة السوق وتحديد المحلات الشاغرة من جهة أخرى شارك في فعالياتها السادة المذكورين أعلاه.

وانطلق العمل بمعاينة كامل المحلات الموجودة بالسوق اليومية وتم تدوين مستغليها بالمثال البياني للسوق والتثبت من مديونية أصحابها وحثهم على خلاص ما تخلد بذمتهم من ديون بعنوان معلوم الكراء.

ثم توجه الفريق إلى ساحة السوق حيث ينتصب العديد من الباعة دون انتفاعهم بترخيص مسبق ولا يقومون بخلاص معلوم معين لمصالح البلدية وقمنا بإعداد قائمة اسمية لهؤلاء الباعة مع تحديد مساحة

الانتصاب إلى جانب دعوتهم لتعمير مطلب وتقديمه لمصالح البلدية في أقرب الآجال قصد تسوية وضعيتهم.

الاستنتاجات:

- لمسنا استحسان المواطنين المتواجدين بالسوق لهذه اللفتة التي من شأنها أن تساهم في تنظيم استغلال السوق وتنمية الموارد المالية للبلدية.
- كل المستغلين للمحلات المتواجدة بالسوق عبروا عن استعدادهم لخلاص ما تخلد بذمتهم من دين بعنوان الكراء علما وأن معضمهم عبروا عن رغبتهم في الدفع بالتقسيط
- كل المنتصبون بساحة السوق قاموا بتعمير المطالب (النموذجية) التي تسلموها خلال الزيارة وتعهدوا بالاتصال بمصالح الجباية لخلاص معلوم الانتصاب
- عبر متساكني النهج المحاذي للسوق من الجهة الشرقية على رغبتهم الملحة لغلق المدخل الشرقي للسوق لتجنب الضجيج المتواصل الناتج عن دخول وخروج العربات والكلام البذيء الصادر عن أصحاب الشاحنات علما وأن دخول وخروج الشاحنات والعربات يبقى مؤمنا عبر المداخل الأخرى وخاصة منهم المدخل الغربي

ورفعت الزيارة في حدود الساعة الحادية عسر بعد الزوال

عن الحضور

رئيس لجنة المالية والشؤون الاقتصادية

ومتابعة التصرف

المنجي مويلم

بلدية دار شعبان الفهري

لجنة الشؤون المالية والاقتصادية

ومتابعة التصرف

محضر الجلسة رقم 93

التاريخ والساعة: الاربعاء 06 أكتوبر 2021 الساعة التاسعة والنصف صباحا

المكان: قاعة المستشارين

الحضور السيدة والسادة:

سعيدة الصيد	**المنجي سويلم**
أحمد بعطوط	**عبد الستار خليل**
عبد الكريم الطرابلسي	**أمين الشمنقي**
إيمان المؤدب	**سندس بعطوط**

عقدت لجنة الشؤون المالية والاقتصادية ومتابعة التصرف جلسة عمل بالمكان وفي التاريخ المذكوران أعلاه بحضور السادة والسيدات المشار إليهم بالجدول أعلاه للنظر في النقاط التالية:

1- تقييم عملية استخلاص معاليم الإشهار
2- تنظيم يوم تنشيطي إشهاري
3- الوقوف على ملف السوق اليومية
4- التمويل العمومي

1- تقييم عملية استخلاص معاليم الإشهار :

تبعا للزيارات الميدانية التي قام بها بعض أعضاء المجلس البلدي بمساهمة الشرطة البيئية للمحلات التجارية المنتصبة بشارع الحبيب بورقيبة، ارتأت اللجنة تقييم مدى نجاعة العملية وتأثيرها على حجم الاستخلاصات حتى تتمكن اللجنة من وضع وتنفيذ خطة مستقبلية تعنى بالضغط على المنتصبين وحثهم على خلاص ما تخلد بذمتهم.

وفي هذا الإطار أوصت اللجنة بما يلي:

بلدية دار شعبان الفهري

لجنة الشؤون المالية والاقتصادية

ومتابعة التصرف

محضر الجلسة رقم 93

التاريخ والساعة: الاربعاء 06 أكتوبر 2021 الساعة التاسعة والنصف صباحا

المكان: قاعة المستشارين

الحضور السيدة والسادة:

سعيدة الصيد	**المنجي سويلم**
أحمد بعطوط	**عبد الستار خليل**
عبد الكريم الطرابلسي	**أمين الشمنقي**
إيمان المؤدب	**سندس بعطوط**

عقدت لجنة الشؤون المالية والاقتصادية ومتابعة التصرف جلسة عمل بالمكان وفي التاريخ المذكوران أعلاه بحضور السادة والسيدات المشار إليهم بالجدول أعلاه للنظر في النقاط التالية:

1- تقييم عملية استخلاص معاليم الإشهار
2- تنظيم يوم تنشيطي إشهاري
3- الوقوف على ملف السوق اليومية
4- التمويل العمومي

1- تقييم عملية استخلاص معاليم الإشهار :

تبعا للزيارات الميدانية التي قام بها بعض أعضاء المجلس البلدي بمساهمة الشرطة البيئية للمحلات التجارية المنتصبة بشارع الحبيب بورقيبة، ارتأت اللجنة تقييم مدى نجاعة العملية وتأثيرها على حجم الاستخلاصات حتى تتمكن اللجنة من وضع وتنفيذ خطة مستقبلية تعنى بالضغط على المنتصبين وحثهم على خلاص ما تخلد بذمتهم.

وفي هذا الإطار أوصت اللجنة بما يلي:

- دعوة مصلحة الجباية لإعداد جدول يبرز جملة المعاليم المستخلصة على امتداد النصف الشهر الأخير بعنوان الإشهار وإشغال الطريق بالنسبة لشارع الحبيب بورقيبة
- دعوة الشرطة البيئية لمزيد تكثيف الزيارات الفجئية للمحلات التجارية ومراقبة مدى التزامهم بخلاص المعاليم المذكورة وتبليغهم بضرورة تسديد ما تخلد بذمتهم قبل تطبيق التتبعات الإدارية
- تحيين جدول المنتصبين بشارع الحبيب بورقيبة وإعداد كشف يتم تثقيله على أصحاب المحلات انطلاقا من السنة القادمة
- تحديد موعد لمقاومة الانتصاب الفوضوي يكون تنفيذه بمساهمة الشرطة البيئية وذلك يوم الإربعاء 13 أكتوبر 2021 على مستوى شارع الأندلس والحبيب ثامر
- دعوة جمعية رياضة وشغل بالبلدية لانتداب عون في إطار برنامج (SIVP) ووضعه على ذمة مصلحة الجباية لتكليفه لاحقا ببرنامج متابعة الاستخلاصات

2- تنظيم يوم تنشيطي إشهاري:

تقدمت شركة (SHOWTIME) الراجعة بالنظر لمؤسسة (ORANGE) بطلب تنظيم يوم تنشيطي وإشهاري بفضاء بطحاء الشهداء وأبدت اللجنة رأيها بالموافقة لكن أمام مقر مكتب البريد بساحة الشهداء

3- الوقوف على ملف السوق اليومية:

نظرا لما سيستغرقه الملف الفني المتعلق بتهيئة السوق اليومية من وقت حتى يشهد انطلاقة وتنفيذ الأشغال، أوصت اللجنة بالإعلان عن بتة عمومية لكراء المحل الشاغر منذ مدة إلى جانب عرض ملف المحل المسند للمواطن عمر سليماني على أنظار القضاء.

كما أوصت اللجنة بضرورة إجابة كل من المواطنان نور بنت مسعود حوايجية ولمياء بنت محمد بن علية القراري الراغبان في كراء محلات بشارع الحبيب ثامر إلى المشاركة بالبتة العمومية عند الإعلان عنها من قبل مصالح البلدية.

4- التمويل العمومي:

نظرت اللجنة في الملف الوارد عليها من قبل جمعية "حس" واقترحت الموافقة على إسنادها منحة مالية قدرها ألف وخمس مائة دينار (1500 دينار)

واختتمت الجلسة في حدود الساعة الواحدة بعد الزوال .

عن الحضور

رئيس لجنة المالية

المنجي سويلم

Annexe 3 : Recensement effectué

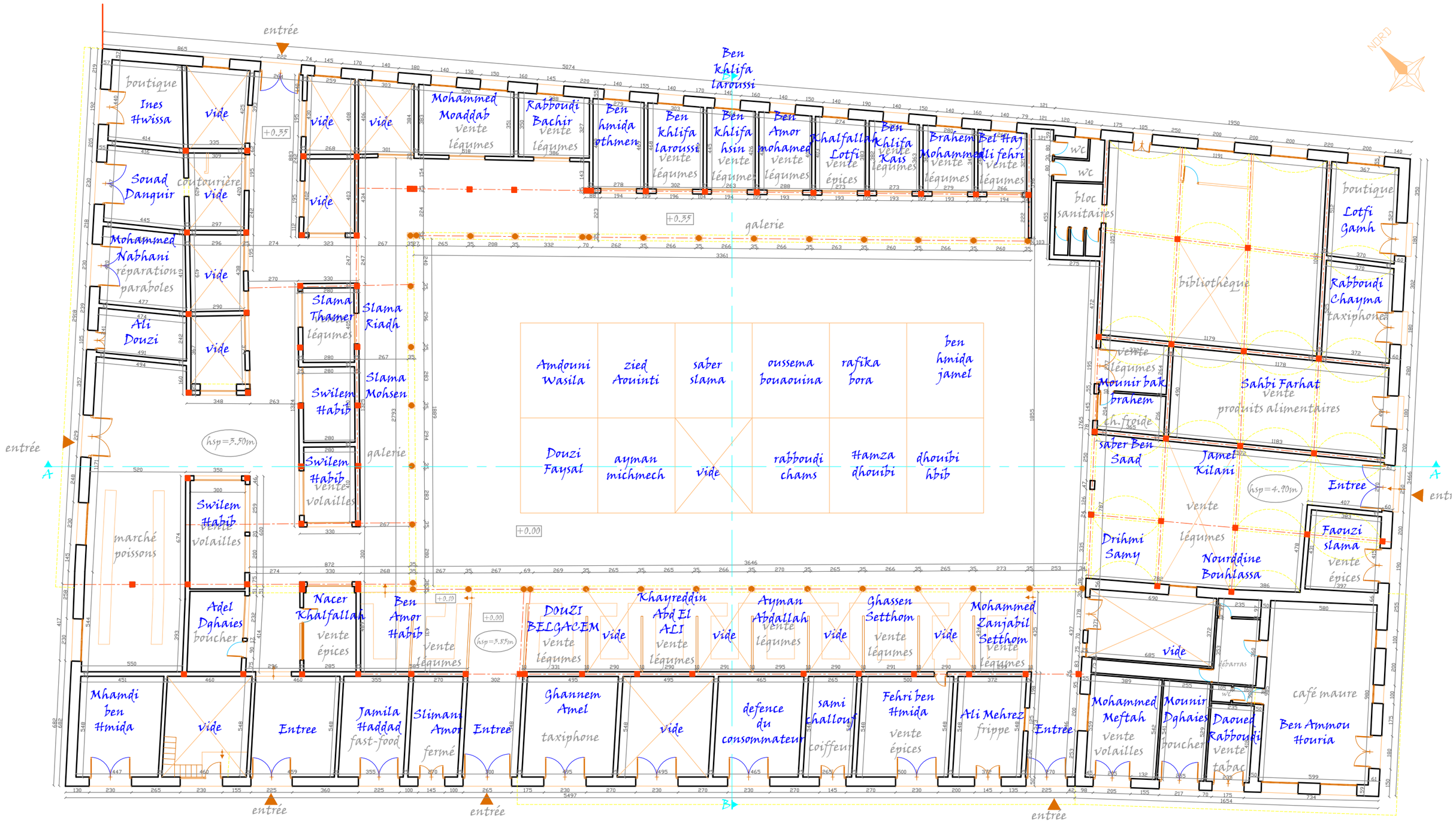
entrée
boutique
Ines Hwissa
vide
Souad Danguir
couturière
Mohammed Nabhani
réparation paraboles
Ali Douzi
Slama Thamer
légumes
Slama Riadh
Swilem Habib
Slama Mohsen
Swilem Habib
vente volailles
galerie
hsp=3.50m
marché poissons
Adel Dghaies
boucher
Nacer Khalfallah
vente épices
Ben Amor Habib
vente légumes
+0.35
+0.10
+0.00
hsp=3.85m
Mohammed Moaddab
vente légumes
Rabboudi Bachir
vente légumes
Ben hmida othmen
Ben khlifa larousssi
vente légumes
Ben khlifa hsin
vente légumes
Ben Amor mohamed
vente légumes
Khalfallah Lotfi
vente épices
Ben khlifa Kais
vente légumes
Brahem Mohammed
vente légumes
Bel Haj Ali fehri
vente légumes
Ben khlifa larousssi
galerie
wc
wc
bloc sanitaires
boutique
Lotfi Gamh
bibliothèque
Rabboudi Chayma
taxiphone
vente légumes
Mounir bak brahem
ch. froide
Sahbi Farhat
vente produits alimentaires
Amdouni Wasila
zied Aouinti
saber slama
oussema bouaouina
rafika bora
ben hmida jamel
Douzi Faysal
ayman michmech
vide
rabboudi chams
Hamza dhouibi
dhouibi hbib
saber Ben Saad
Jamel Kilani
Entree
vente légumes
Drihmi Samy
Nourddine Bouhlassa
Faouzi slama
vente épices
vide
débarras
Mhamdi ben Hmida
vide
Entree
Jamila Haddad
fast-food
Slimani Amor
fermé
Entree
Ghannem Amel
taxiphone
vide
defence du consommateur
sami challouf
coiffeur
Fehri ben Hmida
vente épices
Ali Mehrez
frippe
Entree
DOUZI BELGACEM
vente légumes
vide
Khayreddin Abd El ALI
vente légumes
vide
Ayman Abdallah
vente légumes
vide
Ghassen Setthom
vente légumes
vide
Mohammed Zanjabil Setthom
vente légumes
Mohammed Meftah
vente volailles
Mounir Dghaies
boucher
Daoued Rabboudi
vente tabac
café maure
Ben Ammou Houria
entrée
entrée
entrée
A
B
A
NORD

Annexe 4: les propositions d'aménagement de la zone de réinstallation provisoire du marché municipal

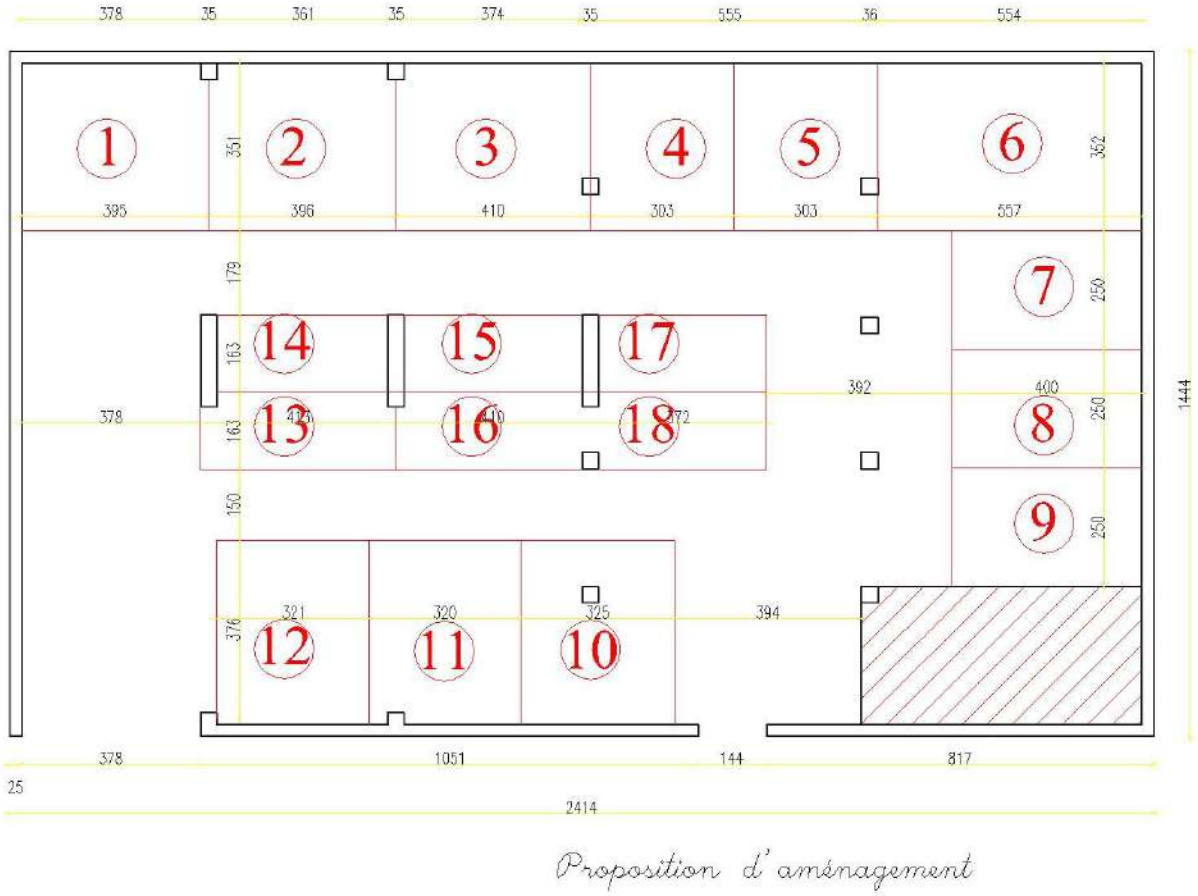

Figure 4:Aménagement de la zone intérieur proposé

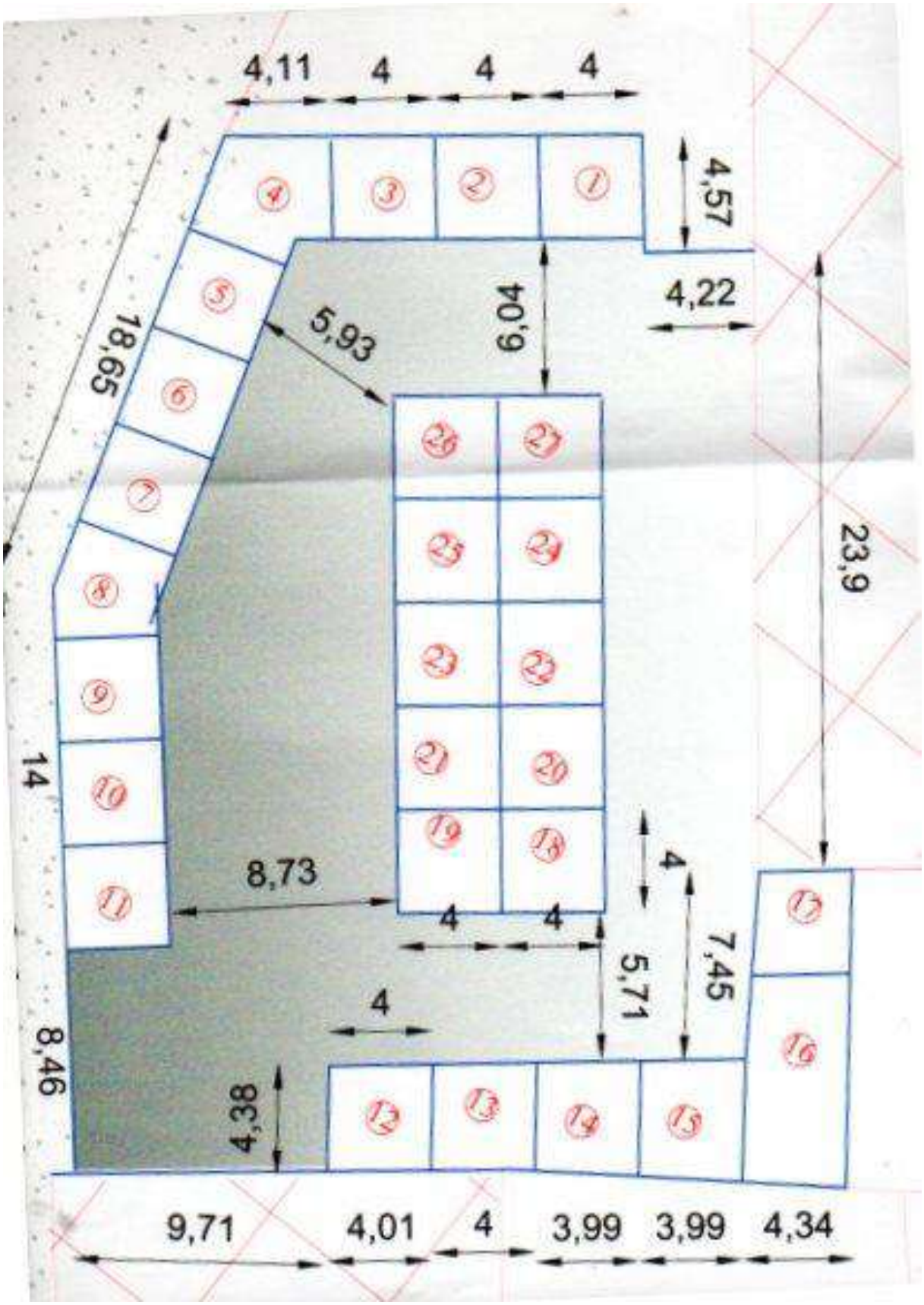

Figure 5:Aménagement de la zone extérieur proposé

Annexe5 : PV de consultation publique

محضر جلسة تشاركية

الموضوع :الجلسة التشاركية حول مخطط التصرف البيئي والاجتماعي الخاص بمشروع تهيئة السوق البلدي بمدينة دار شعبان الفهري

انعقدت الجلسة يوم الجمعة الموافق ل 20ماي2022 في تمام الساعة الرابعة ونصف بعد الزوال بمكان انتصاب السوق الأسبوعية سابقا بدار شعبان الفهري و المزمع استعماله كمكان مؤقت لانتصاب الباعة اثناء فترة الأشغال.

و تأتي هذه الجلسة في إطار التزام البلدية بتنفيذ كل مقتضيات المقاربة التشاركية في كل ما يهم العمل البلدي و خاصة برامجها الاستثمارية و سعيها إلى الاتصال المباشر بالمواطن و الاستماع إلى مشاغله و التحاور و تشريكه في أخذ القرار.

تم الإعلان عن هذه الجلسة بواسطة إعلانات حائطية و دعوات موجهة للعاملين بالسوق و التجار و عن طريق مواقع التواصل الإجتماعي وقد حضر هذه الجلسة السادة الأعضاء الآتي ذكرهم:

- السيدة سعيدة الصيد رئيسة بلدية دار شعبان الفهري
- السيدة جيهان الهيشري معتمدة دار شعبان الفهري
- السيد السيد محمد أمين المجدوب رئيس لجنة الإعلام والتواصل و التقييم و الديمقراطية و التشاركية و الحوكمة المفتوحة
- السيد منجي سويلم رئيس لجنة المالية و الشؤون الإقتصادية و متابعة التصرف
- السيد أحمد بعطوط رئيس لجنة النظافة و البستنة
- السيد سامي رايس كاتب عام البلدية
- السيد يحي المجدوب رئيس مصلحة الأشغال
- السيدة سندس بعطوط تقني أول بمصلحة الأشغال
- السيد محمد الناصر الجلجلي الخبير البيئي بمكتب الدراسات المكلف بإعداد مخطط التصرف البيئي والاجتماعي للمشروع
- السيدة مروى الهمامي مهندسة بمكتب الدراسات المكلف بإعداد مخطط التصرف البيئي و الاجتماعي للمشروع

كما حضر الجلسة عدد من التجار و متساكني دار شعبان الفهري (انظر قائمة الحضور)

افتتحت السيدة سعيدة الصيد رئيسة بلدية دار شعبان الفهري الجلسة بالترحيب بكافة الحاضرين وإعطاء لمحة شاملة عن المشروع. ثم تناول كل من السيدة جيهان الهيشري معتمدة دار شعبان الفهري والسيد سامي رايس كاتب عام البلدية الترحيب بالحاضرين.

أعطت الكلمة للسيد محمد الناصر الجلجلي ممثل مكتب الدراسات لتقديم العرض الخاص بمخطط التصرف البيئي والاجتماعي حيث قام في مرحلة أولى بتقديم مكونات المشروع ثم عرض الوضعية الحالية للسوق. إثر ذلك قام بتقديم التأثيرات البيئية والاجتماعية للمشروع خلال مرحلة الأشغال و خلال مرحلة الاستغلال و تقديم التدابير المزمع تنفيذها للحدّ من التلوث البيئي والمشاكل الاجتماعية التي قد تنجرّ على المشروع خاصة فيما يتعلق بتهيئة الفضاء المؤقت

لاستقبال الباعة اثناء فترة الأشغال و طريقة اسناد الأماكن. و في هذا الإطار قدم مثال تفصيلي للموقع المؤقت مع بيان مختلف التقسيمات المقترحة. كما شدد على الآثار الإيجابية المنبثقة عن هذا المشروع، البيئية منها و الاجتماعية.
إثر هذا العرض فتح باب الحوار والنقاش مع الحاضرين الذين أبدوا تفاعلهم و حرصهم على إتمام المشروع.

كما تم تسجيل بعض التدخلات والملاحظات تلخصت في مجملها كما يلي :

الإسم	المداخلة	الجواب
ناصر بن سلامة	طرح السيد ناصر بن سلامة المشاكل المتعلقة بالإنتصاب الفوضوي و الغير القانوني لبعض التجار في السوق وتسائل عن الحلول التي يجب اتخاذها خاصة بعد تهيئة السوق اليومي و في مرحلة اسناد الأماكن الجديدة لانتصاب التجار. كما عبر السيد ناصر بن سلامة عن ضيق المكان الداخلي المخصص لانتقال السوق اليومي مأكدا أن طاقة استعاب الفضاء الداخلي لا تمكن من إستقبال جميع التجار و البضائع و يجب اللجوء الى الفضاء الخارجي.	أجابت السيدة سعيد الصيد رئيس بلدية دار شعبان الفهري مفيدا أنه سيتم النظر في موضوع بالإنتصاب الفوضوي .
منجي المؤدب	عبر السيد منجي المؤدب عن فرحة بالمشروع مؤكدا أنه سيكون مشروع نموذجي يعم بالفائدة على مدينة دار شعبان الفهري. و في نفس الإطار طرح السيد منجي المؤدب إشكالية طاقة إستعاب الفضاء الداخلي مؤكدا أنه من المستحسن إستغلال الفضاء الخارجي و أن التجار سيتكلفون بتعيين حارس لتفادي مشاكل السرقة.	أكد السيد سامي رايس كاتب عام البلدية انه تم النظر مسبقا في هذا الإقتراح و أن مصلحة الأشغال بصدد دراسة تهيئة الفضاء الخارجي.
رياض بن سلامة	طرح السيد رياض بن سلامة ايضا إشكالية طاقة إستعاب الفضاء الداخلي مؤكدا أنه من المستحسن إستغلال الفضاء الخارجي. كما استفسر على مدة الأشغال وكيفية اسناد رخص	أكدت السيدة سعيد الصيد رئيس بلدية دار شعبان الفهريحرصها أعلى انهاء الأشغال في أجال المعينة.

	الانتصاب بعد تهيئة السوق اليومي طرح السيد غسان مؤكدا انه يجب اسناد الأولية للباعة القانونيين.	
غسان ستم	طرح السيد غسان مسألة مداخل الفضاء المخصص لانتقال السوق اليومي حيث عبر على وجوب تخصين مدخلين (باب خاص بالدخول و باب خاص بالخروج) و ذلك لضمان استمرارية عملية التزويد في ظروف طيبة.	أجاب السيد يحي المجدوب رئيس مصلحة الأشغال انه سيتم تخصيص مدخلين للفضاء المذكو ر
فرح سويلم	تسائلت السيدة فرح عن الحلول التي سيتم اتخاذها بالنسبة لتجار التوابل و الدواجن و المعنيين بالإنتقال طيلة فترة الأشغال.	أجاب السيد سامي رايس كاتب عام البلدية انه تسيتم النظر في هذا الملف بصفة خاصة في اطارجلسة عمل مع التجار المعنيين بالأمر
وسيلة عمدوني	عبرت لسيدة وسيلة عن فرحتها بهذا المشروع و ذلك لما سينجر عليه من تحسين الظروف المعيشية للمواطنين	
محمد ستر	تطرق السيد محمد الى موضوع التصرف في النفيات حيث أكد على ظرورة التعاون للحفاظ على البيئة و نظافة المكان طيلة فترة انتقال السوق اليومي. كما أكد على محاولة الإبقاء على نفس التجاور بين الباعة في المكان المؤقت و ذلك للحفاظ على العلاقات المميزة بين الأجوار و التي بنيت منذ سنين وفي نفس السياق تطرق السيد محمد الى مسألة توقيت عملية تزويد السوق.	أكدت السيدة سعيد الصيد رئيس بلدية دار شعبان الفهري حرص البلدية و خاصة السيد أحمد بعطوط رئيس لجنة النظافة و البستنة على الحفاظ على نظافة المدينة و أنه سيتم اتخاذ الإجرءات اللازمة في هذا الإطار
سيف الدين التومي	تطرق السيد سيف الدين التومي الى موضوع التصرف في النفيات حيث أكد على ظرورة التحلي بالمسؤولية الوعي لضمان العيش في بيئة سليمة	

النقاط الرئيسية التي أثيرت و المتعلقة بتنفيذ و متابعة المخطط البيئي والاجتماعي هي:

- الاتفاق المشترك على استغلال الفضاء الخارجي طيلة فترة الأشغال و تجهيز هذا الأخير بمدخلين لتسهيل التزود بالمواد من أجل ضمان سلامة وسلاسة العرض.

- بالنسبة لبائعي التوابل والدواجن ، فقد وضعت البلدية لصالحهم محلات فارغة مجهّزة في شارع حبيب ثمور ، وذلك لضمان استمرارية أنشطتهم.

و في ختام الجلسة جدّد كل من السيدة سعيدة الصيد رئيسة بلدية دار شعبان الفهري و السيدة جيهان الهيشري معتمدة دار شعبان الفهري والسيد سامي رايس كاتب عام البلدية شكره للحاضرين و اختتمت الجلسة في حدود السابعة بعد الزوال .

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

بلدية دار شعبان الفهري

قائمة الحضور و المدعوين

ASK ENGINEERING

بلدية دار شعبان الفهري

قائمة الحضور

الموضوع : استشارة عمومية حول مخطط التصرف البيئي والاجتماعي الخاص بمشروع تهيئة السوق البلدي بمدينة دار شعبان الفهري

التاريخ: 20ماي2022

الإسم و اللقب	الصفة	رقم الهاتف	التوقيع
أحمد غراب	مكلف بالإعلام		
حمدي قاسم	رئيس الجمعية الرياضية لأعوان بلدية دار شعبان الفهري		
عبد الكريم الطرابلسي	[illegible]		
جابر الطالبي	موظف بالقباضة البلدية		
محمد أمين المحجوب	رئيس لجنة التشاركية والإعلام		
[illegible]	رئيس لجنة [illegible]		
[illegible] السعيد	رئيسة البلدية		
[illegible] الهميسي	معتمد دار شعبان الفهري		
سامي رايس	الكاتب العام للبلدية		
يحيا الجبالي	رئيس مصلحة الأشغال والطرقات		
[illegible]	[illegible] الأشغال والطرقات		

الإسم و اللقب	الصفة	رقم الهاتف	التوقيع
مروى الهمامي	مهندسة بيئة	96875409	
أحمد بعطوط	رئيس لجنة الشؤون الثقافية والشبابية [illegible]	96585168	
عمار العياري	رئيس المستودع البلدي ومكلف بملف النظافة	58302759	

الجمهورية التونسية
وزارة الداخلية
ولاية نابل
بلدية دار شعبان الفهري

بطاقة حضـــــور

جلسة يـــوم: الجمعة 20 ماي 2022

الساعـــــة: الرابعة والنصف بعد الزوال

الموضـــــوع: الجلسة التشاركية العامة حول برنامج التصرف البيئي الاجتماعي لمشروع تهيئة السوق البلدي .

المشـــــرف: رئيسة بلدية دار شعبان الفهري.

ع/ر	الاسم والقب	الصفة	الإمضاء	الهاتف
01				22 663 975
02				24 221 170
03				22 934 916
04				27 076 107
05				99 303 008
06				21 336 242
07				
08				
09				
10				
11				
12				

13	أيمن مشعالت	خضار		54514230
15	لطفي الربودي	خضار		93980118
16	عمر التوزري	خضار		97649468
17	منذر المدب	خضار	المنة	97158377
18	الحسن بن عبد الله	خضار		21630140
19	غشام تبسهم	خضار		26473764
20	شمس الدين الربودي	خضار		58929216
21	حبيب القويري	خضار		
22	حمزة القويري	خضار		
23	فهري بالحاج علي	خضار	فهمي	53.906.101
24	محمد زياد عويشي	خضار		29.657.700
25	محمد نجيب سالم	خضار		90472151
26	صالح عطلاوي			02077648
27	بليغ العويتي			04838018
28	نبيل الحامي	تاجر		21525534
29	الحسين الكشروري	تاجر		97.131659
30	الحبيب مصباح	تاجر	الحاج	95380980
31	حسان حمداوي	صاحب مطعم		26307798
32	محمد بالحاج	خضار		22947333
33	صابر القاسمي	مروضح		22158107

	الإسم واللقب	الصفة	الهاتف	
34	الحبيب بن عمر	فلاح	98545109	
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				

دعوة لحضور الجلسة التشاركية العامة
بتاريخ 2022/05/20

الاسم واللقب	الامضاء	تاريخ التسلم
بلقاسم درزي		2022/05/18
وسيلة عمروني		2022/05/18
الحبيب سويلم		2022/05/19
الناصر خلف الله	الناصر خلف الله	2022/05/19
انوري بالحاج علي		2022/05/19
محمد بن براهيم		2022/05/19
فيس بن خليفة		2022/05/19
لطفي خلف الله		2022/05/19
حسين بن خليفة		2022/05/19
العروسي بلخليفة		2022/05/19
عثمان بن حميدة		2022/05/19
ناصر بن سلامة		2022/05/19
الحبيب بن عمر		2022/05/19
خير الدين عبد العالي		2022/05/19
أيمن بن عبد الله		2022/05/19
بشير مشماش		2022/05/19
غسان ستم		2022/05/19

الاسم و اللقب	الامضاء	التاريخ
محمد ستهم		2022/05/19
شمس الدين الربوني		2022/05/19
الحبيب دريبي		2022/05/19
حمزة ذريبي		2022/05/19
جمال الدين بن حميدة		2022/05/19
رفيقة الربوني		2022/05/19
أسامة بوعوينة		2022/05/19
زياد عوينتي		2022/05/19
بشر الربوني		2022/05/19
طابر بن سعيد	محمد أحمد عطية	2022/05/19
منير بك براهيم		2022/05/19
محمد بن عمر		2022/05/19